

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 69

11 janvier 2010

SOMMAIRE

AddSorb S.A.	3291	Klingelberg Luxembourg A.G.	3278
Agence Maritime Luxembourg	3298	Koonunga Holding S.A.	3304
Almond Investments S.à r.l.	3288	L.B. Professionnel S.à r.l.	3304
Barclays BR Holdings S.à r.l.	3295	L'Enfance de l'Art S.à r.l.	3272
BE4 S.à r.l.	3312	Luxmax Europe	3307
BGP Investment S.à r.l.	3284	MEGAWIND, s.à r.l.	3268
Blue Gem Luxembourg 1C S.à r.l.	3275	Multiplan Design & Build S.à r.l.	3272
Calcipar S.A.	3311	Multiplan Design & Development S.à r.l.	3275
Calmel Holdings S.A.	3309	NIS Holdings S.à r.l.	3310
Carlo Schmitz Sàrl	3310	Office Services S.A.	3308
Carmel Capital Sàrl	3311	Peinture G.T.S.	3292
Centralis Immobilière S.à r.l.	3309	Peinture G.T.S.	3294
Cotec S.A.	3293	Pfizer Continental Holdings Sàrl	3298
D & A S.à r.l.	3292	ProLogis France CXIX S.à r.l.	3278
deuxLM HOLDING S.A.	3307	ProLogis UK II S.à r.l.	3266
DJOZ S.A.	3293	ProLogis UK LXXXVIII S.à r.l.	3266
Enertrag Invenergy Wind Europe S.à r.l.	3288	ProLogis UK XCI S.à r.l.	3271
EQ Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	3291	Second Euro Industrial Properties	3269
Equity Group (Luxembourg) S. à r.l.	3306	Snack SEV & AL Sàrl	3266
Equity Group (Luxembourg) S. à r.l.	3279	Sun Internet Services S.A.	3308
ERT Luxembourg S.A.	3310	Sunny Skies S.à r.l.	3279
European News Promotions S.à r.l.	3291	Total Alpha Investment Fund Manage- ment Company S.A.	3301
Exuma Ventures S.A. Holding	3312	Tribune S.A.	3287
Golden Share S.A.	3292	Tube II S.à r.l.	3311
Gunnerston Properties S.A.	3279	Tube II S.à r.l.	3308
Ideal Standard International Topco	3307	WP I Investments S.à r.l.	3307
Ideal Standard International Topco	3278	WP X LuxCo S.à r.l.	3282
Indesit Company Luxembourg S.A.	3311		
Invenergy Wind Europe Luxembourg S.à r.l.	3288		

ProLogis UK LXXXVIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 87.580.

à rayer: Suite à un contrat daté du 21 août 2009 cinq cents (500) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, c.à.d, ProLogis European Finance XI Sarl ont été transférées à ProLogis European Finance XIV S.à r.l., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Répartitions des parts sociales:

ProLogis European Finance XIV S.à r.l.	500 parts
Total	500 parts sociales

Date: le 1^{er} septembre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010000919/20.

(090193732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

ProLogis UK II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 69.899.

à rayer: Suite à un contrat daté du 04 novembre 2009 quatre mille quatre cents (4 400) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, c.à.d, ProLogis Netherlands II S.à.r.l. ont été transférées à ProLogis European Finance XVI S.à r.l., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Répartitions des parts sociales:

ProLogis European Finance XVI S.à r.l.	4 400 parts
Total	4 400 parts sociales

Le 26 novembre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010000926/20.

(090193768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Snack SEV & AL Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4042 Esch-sur-Alzette, 68, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 149.967.

STATUTS

L'an deux mil neuf.

Le quatre décembre.

Par devant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Ozben OZER, façadier, né à Tasova (Turquie), le 30 mai 1982, demeurant à F-57270 Uckange, 23, rue Anatole France.

2) et son épouse Madame Seval BAS, femme de ménage, née à Istanbul (Turquie), le 21 septembre 1983, demeurant à F-57270 Uckange, 23, rue Anatole France.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "SNACK SEV & AL Sàrl".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Esch/Alzette. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un snack avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques. La société pourra effectuer toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EURO (Euro 12.500,-) représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EURO (Euro 125,-) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Ozben OZER, prèdit	51 parts sociales
2) Madame Seval BAS épouse Ozben OZER, prèdit	49 parts sociales
TOTAL	100 parts sociales

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EURO (Euro 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 12. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 14. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à MILLE EURO (Euro 1.000,-).

Assemblée générale

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-4042 Esch sur Alzette, 68, rue du Brill.

- Est nommé gérant technique:

Monsieur Ali Baba KARABULUT, né le 03 février 1979 à Palu (Turquie), ayant son domicile à F-57290 Fameck, 30, rue de Verdun.

- Est nommé gérant administratif:

Monsieur Ozben OZER, prèdit

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif. Pour tout engagement généralement quelconque ne dépassant pas un montant de mille deux cent cinquante

euros (1.250,- EUR), la société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant technique.

Avant la clôture du présent acte le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Ozer, Bas, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette A.C. le 11 décembre 2009. Relation: EAC/2009/15185. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande au fin de l'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bettembourg, le 16 décembre 2009.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2010000963/83.

(090194024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

MEGAWIND, s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9645 Derenbach, Maison 1.

R.C.S. Luxembourg B 101.859.

Im Jahre zweitausendneun, den neunten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Martine WEINANDY, mit dem Amtssitz zu Clerf,

sind erschienen

1.- Herr Claude BOEVER, Landwirt, geboren am 08. Januar 1968 zu Wiltz, wohnhaft in L-9645 Derenbach, Haus Nummer 1;

2.- Herr Erny MATHIEU, Landwirt, geboren am 29. März 1951 zu Wiltz, wohnhaft in L-9645 Derenbach, Haus Nummer 95;

3.- Herr Jean-Paul WINKIN, Landwirt, geboren am 07. September 1966 zu Luxemburg, wohnhaft in L-9673 Oberwampach, Haus Nummer 60;

4.- Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung NORDWAND s.à r.l., mit Sitz in Stockem, Haus Nummer 30A,

welche Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch den handelnden Notar, am 19. August 1997, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 677 vom 03 Dezember 1997, zuletzt abgeändert zufolge ausserordentlicher Generalversammlung gehalten am 08 Oktober 2001, veröffentlicht im vorgenanntem Mémorial Nummer 345 vom 02 März 2002,

hier vertreten durch:

1.- Herrn Claude BOURG, Landwirt, wohnhaft in L-9771 Stockem, Haus Nummer 30A;

2.- Dame Annick FISCHBACH-REIFF, Landwirtin, wohnhaft in L-9747 Enscheringen, Ierwescht Duerf 23;

3.- Herrn Ernest KREMER, Landwirt, wohnhaft in L-9774 Urspelt, Om Knupp, 83

Diese Kompargenten erklären die einzigen Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung „MEGAWIND, s.à.r.l.“ (1997 2409 807) mit Sitz zu L-9645 Derenbach, Haus Nummer 1, RCS B101.859, zu sein,

welche Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch den handelnden Notar, am 10. September 1997, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1 vom 02 Januar 1998, abgeändert zufolge ausserordentlicher Generalversammlung gehalten am 11 Dezember 2001, veröffentlicht im vorgenanntem Mémorial Nummer 578 vom 13 April 2002,

Diese Kompargenten ersuchten den unterzeichneten Notar, folgende Erklärungen und Abmachungen zu beurkunden:

Die Tagesordnung ist folgendermassen:

1.- Kapitalreduzierung.

2.- Abänderung von Artikel 6 Absatz 1 und 2.

3.- Verschiedenes.

Einstimmig werden folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Hauptversammlung beschliesst das Gesellschaftskapital um DREI HUNDERT SIEBENUNDVIERZIG TAUSEND ZWEI HUNDERT ZEHN EURO UND FÜNFZIG CENTS (347.210,50€) von seinem aktuellen Betrag von VIER HUNDERT SIEBENUNDVIERZIG TAUSEND DREI HUNDERT DREI UND VIERZIG EURO (447.343,00€) auf HUNDERT

TAUSEND EIN HUNDERT ZWEI UND DREISSIG EURO UND FÜNFZIG CENTS (100.132,50€) zu reduzieren und ACHT TAUSEND ZWEI HUNDERT ACHTZEHN (8.218) Anteile von einem Nennwert von ZWEI UND VIERZIG EURO UND FÜNF UND ZWANZIG CENTS (42,25€) abzuschaffen und DREI HUNDERT SIEBENUNDVIERZIG TAUSEND ZWEI HUNDERT ZEHN EURO UND FÜNFZIG CENTS (347.210,50€) an die bestehenden Gesellschafter zurückzuerstatten.

Die Geschäftsführer werden beauftragt diese Rückzahlung gemäss den gesetzlichen Bestimmungen zu tätigen.

Die Rückerstattung kann erst nach dem Ablauf einer Frist von 30 Tagen nach der Veröffentlichung dieser Urkunde im Memorial erfolgen.

Zweiter und Letzter Beschluss

Infolge des Vorstehenden hat Artikel 6 Absatz 1 und 2 folgenden Wortlaut:

" **Art. 6. Absatz 1 und 2.** Das Gesellschaftskapital beträgt HUNDERT TAUSEND EIN HUNDERT ZWEI UND DREISSIG EURO UND FÜNFZIG CENTS (100.132,50€) und ist eingeteilt in zweitausenddreihundertundsiebzig (2.370) Anteile von je ZWEI UND VIERZIG EURO UND FÜNF UND ZWANZIG CENTS (42,25€)

Die Geschäftsanteile werden wie folgt gezeichnet:

Herr Claude BOEVER, vorbenannt	790 Anteile
Herr Ernest MATHIEU, vorbenannt	474 Anteile
Herr Jean-Paul WINKIN, vorbenannt	474 Anteile
die Gesellschaft NORDWAND s.à.r.l., vorbenannt	632 Anteile
Gesamt	2.370 Anteile"

Die Kosten dieser Urkunde gehen zu Lasten der Gesellschaft MEGAWIND s.à.r.l.

WORUEBER URKUNDE, aufgenommen zu Clerf, in der Amtsstube des handelnden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an alle Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben,

Gezeichnet: Boever, Mathieu, Winkin, A. Reiff, Bourg, Kremer, Martine Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 14 décembre 2009. Relation: CLE/2009/1213. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Rodenbour.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf stempelfreiem Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Clerf, den 15. Dezember 2009.

Martine WEINANDY.

Référence de publication: 2010000964/71.

(090193961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Second Euro Industrial Properties, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.073.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 96.048.

In the year two thousand and nine, on the nineteenth day of November,

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Crescent Euro Industrial II LLC, a limited liability company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, U.S.A., having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, U.S.A., registered with the Registrar of Company of Delaware under number 3678980,

here represented by Mr. Augustin de Longeaux, Maître en droit, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, represented as mentioned, acting in its capacity as sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Second Euro Industrial Properties S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6 Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 96.048 (the "Company"), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of Maître Marc Lecuit, then notary residing in Redange-Attert (Grand Duchy of Luxembourg) acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary,

residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg) on August 25, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1108 of October 24, 2003, modified for the last time by extraordinary resolutions of the Sole Shareholder taken on September 8, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2062 of October 21, 2009, has required the undersigned notary to state its resolutions as follows:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by eighty-two thousand five hundred Euro (EUR 82,500.-), so as to raise it from its present amount of five million nine hundred ninety-one thousand Euro (EUR 5,991,000) up to six million seventy-three thousand five hundred Euro (EUR 6,073,500.-) by the issue of one hundred sixty-five (165) shares with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500.-) each.

The one hundred sixty five (165) shares newly issued have been entirely subscribed by the Sole Shareholder, here represented as aforementioned, and have been fully paid up by a contribution in cash, so that the amount of eighty-two thousand five hundred Euro (EUR 82,500.-) is at the disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the increase of the share capital of the Company decided in the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at six million seventy-three thousand five hundred Euro (EUR 6,073,500.-), represented by twelve thousand one hundred forty-seven (12,147) shares with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500.-) each."

The rest of the text of the articles of incorporation of the Company remains unchanged.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the modification of its articles of incorporation are estimated at EUR 1,400.-.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by its name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mil neuf, le dix-neuf novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Crescent Euro Industrial II LLC, une société à responsabilité limitée (limited liability company) constituée et existant selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée au registre des sociétés du Delaware sous le numéro 3678980,

ici représentée par Monsieur Augustin de Longeaux, Maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La procuration signée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, agissant en sa qualité d'associé unique (l'"Associé Unique") de Second Euro Industrial Properties S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.048 (la "Société"), constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte de Maître Marc Lecuit, alors notaire de résidence à Redange-Attert (Grand-Duché de Luxembourg) agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 25 août 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1108 du 24 octobre 2003, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par des résolutions extraordinaires de l'Associé Unique prises le 8 septembre 2009 publiées au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2062 du 21 octobre 2009, a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatre-vingt deux mille cinq cents euros (EUR 82.500,-) pour le porter de son montant actuel de cinq millions neuf cent quatre-vingt onze mille euros (EUR

5.991.000,-) à six millions soixante-treize mille cinq cents euros (EUR 6.073.500,-), par l'émission de cent soixante-cinq (165) parts sociales d'une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500,-) chacune.

Les cent soixante-cinq (165) parts sociales nouvellement émises ont été souscrites par l'Associé Unique, représenté comme mentionné ci-avant, et ont été entièrement libérées par un apport en numéraire, de sorte que la somme de quatre-vingt deux mille cinq cents euros (EUR 82.500,-) se trouve à la disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution

En conséquence de l'augmentation du capital social de la Société décidée dans la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de six millions soixante-treize mille cinq cents euros (EUR 6.073.500,-) représentée par douze mille cent quarante-sept (12.147) parts sociales, d'une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500,-) chacune."

Le reste du texte des statuts de la Société demeure inchangé.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ EUR 1.400,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. DE LONGEAUX et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 novembre 2009. Relation: LAC/2009/50964. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010000494/110.

(090193521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

ProLogis UK XCI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 87.583.

à rayer: Suite à un contrat daté du 21 août 2009 cinq cents (500) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis European Finance XI Sarl ont été transférées à ProLogis European Finance XIV S.à r.l., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Répartitions des parts sociales:

ProLogis European Finance XIV S.à r.l.	500 parts
Total	500 parts sociales

Date: le 1^{er} septembre 2009.

ProLogis Directorship Sarl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010000918/20.

(090193724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

L'Enfance de l'Art S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8354 Garnich, 55, rue des Tois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 109.662.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société, reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 1^{er} décembre 2009, numéro 2009/2417 de son répertoire, enregistré à Capellen, le 4 décembre 2009, relation: CAP/2009/4237 de la société à responsabilité limitée "L'ENFANCE DE L'ART, S.à r.l.", avec siège social à L-8354 Garnich, 55, rue des Trois Cantons, inscrite au RCS à Luxembourg sous le numéro B 109 662, constituée suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 22 juillet 2005, publié au Mémorial C, numéro 1272 du 25 novembre 2005, ce qui suit:

- les associés ont déclaré procéder à la dissolution et à la liquidation, avec effet au 1^{er} décembre 2009,
- la société dissoute n'a plus d'activités.
- les associés ont déclaré en outre que la liquidation de la prédite société a été achevée et qu'il assument tous les éléments actifs et passifs éventuels de la société dissoute.
- que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant la durée de cinq années en la demeure de Monsieur Michel KISIEL à B-Habay-la-Neuve, rue Bernard d'Everlange, 31.

Bascharage, le 12 décembre 2009

Pour extrait conforme

Alex WEBER

Le notaire

Référence de publication: 2010000965/25.

(090193566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Multiplan Design & Build S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.395,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 105.440.

In the year two thousand nine, on the ninth day of December, before me, Maître Francis KESSELER, civil law notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), was held an extraordinary general meeting of shareholders of MULTIPLAN DESIGN & BUILD S.à r.l., with registered office at 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by notarial deed of Maître Jacques DELVAUX, notary residing in Luxembourg, on 17 December 2004, published in Mémorial C n° 383 of 27 April 2005, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 105.440. (the "Company")

The bylaws of the Company were last amended by notarial deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg on 18 October 2005, published in Mémorial C n° 698 of 5 April 2006.

The meeting was presided by Ms Sofia Da Chao, private employee, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, the Grand Duchy of Luxembourg (the "Chairman"). The meeting appointed Ms Sophie Henryon, private employee, residing also professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, the Grand Duchy of Luxembourg as secretary ("Secretary") and Ms Claudia Rouckert, private employee, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, the Grand Duchy of Luxembourg as scrutineer ("Scrutineer").

The Chairman requested the notary to record that:

- (1) the sole shareholder of the Company, duly represented at the meeting waived, to the extent necessary, any and all formalities with respect to the convening of an extraordinary general meeting of shareholders of the Company;
- (2) the attendance of the representative of the sole shareholder at the meeting, together with the number of shares held by the sole shareholder was duly annotated on the attendance list regarding the meeting, which attendance list, signed by the Chairman, the Secretary and the Scrutineer, shall be appended, together with any proxies to this notarial deed, for the purpose of formal registration of the same;
- (3) from the attendance list, it appears that the entire issued and paid up share capital of the Company, consisting of five hundred (500) shares of a nominal value of EUR 24.79 each, is present or duly represented at the meeting, as a result of which the meeting can validly resolve upon all matters on the agenda;
- (4) the agenda of the meeting was worded as follows:

I. Approval of the opening remarks and statements made by the Chairman of the Meeting with respect to the verification of the shareholders (re)present(ed) at the Meeting, the convening of the Meeting and the decisions to be taken at the Meeting.

II. Approval of the change of nationality of the Company and the migration of the Company's registered office, principal establishment, place of central administration and effective management from the City of Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg, to Antwerp, Belgium.

III. Declaration regarding the amendment and full restatement of the Company's articles of association (the "Articles") in order to conform the Articles to the requirements under Belgian company law for a Belgian private company with limited liability (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid)..

IV. Appointment of an attorney-in-fact in order to perform all formalities necessary in Luxembourg with respect to the migration of the Company from Luxembourg to Belgium.

after due deliberation and discussions, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to approve the opening remarks and statements made by the Chairman of the Meeting with respect to the verification of the shareholders (re)present(ed) at the Meeting, the convening of the Meeting and the decisions to be taken at the Meeting.

Second resolution

The sole shareholder resolved to change the nationality of the Company and to transfer the Company's registered office, principal establishment, place of central administration and effective management from the City of Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg, to Antwerp, Belgium.

Third resolution

The sole shareholder declared that it will have the Company's articles of association (the "Articles") fully amended and restated before a Belgian notary in order to conform the Articles to the requirements under Belgian company law for a Belgian private company with limited liability (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid)..

Fourth resolution

The sole shareholder resolved to appoint each and every person employed by the office of the undersigned notary to perform any and all formalities necessary in Luxembourg with respect to the migration of the Company from Luxembourg to Belgium.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately EUR 1,500.-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

**Follows the French translation of the preceding text:
Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le neuf décembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société MULTIPLAN DESIGN & BUILD S.à R.L., une société à responsabilité limitée, avec siège social à 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg constituée suivant acte notarié par Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, u 17 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, no 383, du 27 avril 2005, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.440. (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu par acte notarié de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, du 18 octobre 2005, publié au Mémorial C numéro 698 du 5 avril 2006.

L'Assemblée est présidée par Ms Sofia Da Chao, employée privée, demeurant professionnellement à 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg ("Président"), qui nomme Ms Sophie Henryon, employée privée, demeurant professionnellement à 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, comme secrétaire ("Secrétaire"). L'Assemblée nomme

Ms Claudia Rouckert, employée privée, demeurant professionnellement à 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg comme scrutateur ("Scrutateur").

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

(1) Que l'associé unique de la société renonce aux délais et formalités de convocation de l'assemblée générale extraordinaire.

(2) Que les associés présents ou représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(3) Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 24.79 émises sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'Assemblée peut valablement décider sur tous les points portés.

(4) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

I. Approbation des déclarations d'ouverture de l'Assemblée par le président concernant la vérification de présence des actionnaires de la Société, la convocation de l'Assemblée et les décisions à prendre pendant l'Assemblée;

II. Approbation du changement de nationalité de la Société et du transfert du siège social et du siège de direction effectif de la Société du Grand-Duché de Luxembourg vers la Belgique, Anvers;

III. Déclaration sur la modification consécutive des statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec la législation belge sur les sociétés à responsabilité limitée;

IV. Nomination de mandataires de la Société pour l'exécution des formalités luxembourgeoises de transfert;

Après délibérations, l'Assemblée a pris, avec unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique a approuvé les déclarations d'ouverture de l'Assemblée faites par le Président concernant la vérification de présence des associés de la Société, la renonciation aux délais et formalités de convocation de l'assemblée et les décisions à prendre pendant ce Assemblée.

Deuxième résolution

L'associé unique a décidé de transférer le siège social et le siège de direction effective de la Société de Luxembourg-Ville, Grand Duché de Luxembourg vers Anvers, Belgique, de sorte que la Société adopte la nationalité belge.

Troisième résolution

L'associé unique a déclaré faire modifier pardevant un notaire belge les statuts (les "Statuts") de la Société afin de les mettre en conformité avec la législation belge sur les sociétés à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid).

Quatrième résolution

L'associé unique a décidé de nommer tout employé de l'étude du notaire soussigné, avec pleins pouvoirs de substitution, agissant individuellement au nom et pour le compte de la Société, pour effectuer toutes formalités nécessaires en relation avec le transfert de la Société du Luxembourg vers la Belgique.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève à environ 1.500,-Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, constate que, sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Après lecture faite du présent acte original aux comparants, ces demies ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 décembre 2009. Relation: EAC/2009/15354. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2010000526/137.

(090193495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Blue Gem Luxembourg 1C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 128.310.

—
EXTRAIT

Suite à une assemblée générale extraordinaire tenue en date du 3 décembre 2009, les associés de la Société ont décidé ce qui suit:

- Ils acceptent la démission de Madame Kristel Segers et Monsieur Christophe Gammal de leur poste de gérant, avec effet immédiat.

- Ils décident de nommer au poste de gérant, avec effet au 1^{er} décembre 2009 et pour une durée indéterminée, Monsieur Johan Dejans, né le 17 novembre 1966 à Aarschot en Belgique, résidant professionnellement à 13-15 Avenue de la Liberté à L-1931 Luxembourg et Madame Sylvie Abtal-Cola, née le 13 mai 1967 à Hayange en France, résidant professionnellement à 13-15, Avenue de la Liberté à L-1931 Luxembourg.

- Ils ont décidé de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la Société de l'adresse actuelle au 13-15, Avenue de la Liberté à L- 1931 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Halsey Group Sàrl

Signature

Domiciliaire

Référence de publication: 2010000967/23.

(090194018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Multiplan Design & Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.395,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 105.441.

—
In the year two thousand nine, on the ninth day of December,

before me, Maître Francis KESSELER, civil law notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting of shareholders of MULTIPLAN DESIGN & DEVELOPMENT S.à r.l., with registered office at 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by notarial deed of Maître Jacques DELVAUX, notary residing in Luxembourg, on 17 December 2004, published in Mémorial C n° 408 of 3 May 2005, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 105.441 (the "Company"), whose by laws were not amended since.

The meeting was presided by Ms Sofia Da Chao, private employee, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, the Grand Duchy of Luxembourg (the "Chairman"). The meeting appointed Ms Sophie Henryon, private employee, residing also professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, the Grand Duchy of Luxembourg as secretary ("Secretary") and Ms Claudia Rouckert, private employee, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, the Grand Duchy of Luxembourg as scrutineer ("Scrutineer").

The Chairman requested the notary to record that:

(1) the sole shareholder of the Company, duly represented at the meeting waived, to the extent necessary, any and all formalities with respect to the convening of an extraordinary general meeting of shareholders of the Company;

(2) the attendance of the representative of the sole shareholder at the meeting, together with the number of shares held by the sole shareholder was duly annotated on the attendance list regarding the meeting, which attendance list, signed by the Chairman, the Secretary and the Scrutineer, shall be appended, together with any proxies to this notarial deed, for the purpose of formal registration of the same;

(3) from the attendance list, it appears that the entire issued and paid up share capital of the Company, consisting of five hundred (500) shares of a nominal value of EUR 24.79 each, is present or duly represented at the meeting, as a result of which the meeting can validly resolve upon all matters on the agenda;

(4) the agenda of the meeting was worded as follows:

I. Approval of the opening remarks and statements made by the Chairman of the Meeting with respect to the verification of the shareholders (re)present(ed) at the Meeting, the convening of the Meeting and the decisions to be taken at the Meeting.

II. Approval of the change of nationality of the Company and the migration of the Company's registered office, principal establishment, place of central administration and effective management from the City of Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg, to Antwerp, Belgium.

III. Declaration regarding the amendment and full restatement of the Company's articles of association (the "Articles") in order to conform the Articles to the requirements under Belgian company law for a Belgian private company with limited liability (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid).

IV. Appointment of an attorney-in-fact in order to perform all formalities necessary in Luxembourg with respect to the migration of the Company from Luxembourg to Belgium.

after due deliberation and discussions, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to approve the opening remarks and statements made by the Chairman of the Meeting with respect to the verification of the shareholders (re)present(ed) at the Meeting, the convening of the Meeting and the decisions to be taken at the Meeting.

Second resolution

The sole shareholder resolved to change the nationality of the Company and to transfer the Company's registered office, principal establishment, place of central administration and effective management from the City of Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg, to Antwerp, Belgium.

Third resolution

The sole shareholder declared that it will have the Company's articles of association (the "Articles") fully amended and restated before a Belgian notary in order to conform the Articles to the requirements under Belgian company law for a Belgian private company with limited liability (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid).

Fourth resolution

The sole shareholder resolved to appoint each and every person employed by the office of the undersigned notary to perform any and all formalities necessary in Luxembourg with respect to the migration of the Company from Luxembourg to Belgium.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately EUR 1.500,-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

**Follows the French translation of the preceding text
Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le neuf décembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société MULTIPLAN DESIGN & DEVELOPMENT S.à R.L., une société à responsabilité limitée, avec siège social à 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg constituée suivant acte notarié par Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, du 17 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, no 408, du 3 mai 2005, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.441 (la "Société"), dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis cette date.

L'Assemblée est présidée par Ms Sofia Da Chao, employée privée, demeurant professionnellement à 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg ("le Président"), qui nomme Ms Sophie Henryon, employée privée, demeurant professionnellement à 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, comme secrétaire ("le Secrétaire"). L'Assemblée nomme Ms Claudia Rouckert, employée privée, demeurant professionnellement à 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg comme scrutateur ("le Scrutateur").

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

(1) Que l'associé unique de la société renonce aux délais et formalités de convocation de l'assemblée générale extraordinaire.

(2) Que les associés présents ou représentés ainsi que le nombre des parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(3) Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 24.79 émises sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'Assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(4) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

I. Approbation des déclarations d'ouverture de l'Assemblée par le président concernant la vérification de présence des actionnaires de la Société, la convocation de l'Assemblée et les décisions à prendre pendant l'Assemblée;

II. Approbation du changement de nationalité de la Société et du transfert du siège social et du siège de direction effectif de la Société du Grand-Duché de Luxembourg vers la Belgique, Anvers;

III. Déclaration sur la modification consécutive des statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec la législation belge sur les sociétés à responsabilité limitée;

IV. Nomination de mandataires de la Société pour l'exécution des formalités luxembourgeoises de transfert.

Après délibérations, l'Assemblée a pris, avec unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique a approuvé les déclarations d'ouverture de l'Assemblée faites par le Président concernant la vérification de présence des associés de la Société, la renonciation aux délais et formalités de convocation de l'assemblée et les décisions à prendre pendant ce Assemblée.

Deuxième résolution

L'associé unique a décidé de transférer le siège social et le siège de direction effective de la Société de Luxembourg-Ville, Grand Duché de Luxembourg vers Anvers, Belgique, de sorte que la Société adopte la nationalité belge.

Troisième résolution

L'associé unique a déclaré faire modifier pardevant un notaire belge les statuts (les "Statuts") de la Société afin de les mettre en conformité avec la législation belge sur les sociétés à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid).

Quatrième résolution

L'associé unique a décidé de nommer tout employé de l'étude du notaire soussigné, avec pleins pouvoirs de substitution, agissant individuellement au nom et pour le compte de la Société, pour effectuer toutes formalités nécessaires en relation avec le transfert de la Société du Luxembourg vers la Belgique.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève à environ 1.500,-Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, constate que, sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Après lecture faite du présent acte original aux comparants, ces derniers ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 décembre 2009. Relation: EAC/2009/15359. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010000500/133.

(090193523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Klingelberg Luxembourg A.G., Société Anonyme.
Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 55.451.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue le 8 septembre 2009

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 mars 2010:

Signataire catégorie A:

- Monsieur Diether KLINGELBERG, administrateur de sociétés, demeurant Via Casoro 17, CH-6917 Barbengo, Suisse, Président;

Signataires catégorie B:

- Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 mars 2010:

- H.R.T. REVISION S.A., 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Est nommé réviseur d'entreprises, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 mars 2010:

- H.R.T. REVISION S.A., 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Référence de publication: 2010000907/26.

(090194451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

ProLogis France CXIX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 141.586.

à rayer: Suite à un contrat daté du 09 décembre 2009 six cents (600) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, c.à.d, ProLogis European Developments B.V. ont été transférées à ProLogis France CXIV Sàrl, ayant son siège social au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Répartitions des parts sociales:

ProLogis France CXIV Sàrl	600 parts
Total	600 parts sociales

Le 15 décembre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010000910/21.

(090193679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Ideal Standard International Topco, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 132.771.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2641 du 19 novembre 2007.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ideal Standart International Topco

Signature

Référence de publication: 2010001033/13.

(090193955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Gunnerston Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 44.386.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 10 décembre 2009

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 28, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010001034/15.

(090193639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Equity Group (Luxembourg) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.710.

—
Veuillez prendre note des changements d'adresse concernant les gérants suivants:

1. Nicholas HAYES

6 St Andrew Street

London EC4A 3AE

2. Frederik VAN TUYLL VAN SEROOSKERKEN

6 St Andrew Street

London EC4A 3AE

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Equity Group (Luxembourg) S.à r.l.

Nicholas Hayes

Gérant

Référence de publication: 2010001032/19.

(090193636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Sunny Skies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 148.257.

—
In the year two thousand nine, on the ninth day of December,
before me, Maître Francis KESSELER, civil law (notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg),
was held an extraordinary general meeting of shareholders of SUNNY SKIES S.à r.l., with registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by notarial deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, on September 15, 2009, published in Mémorial C n° 1975 of 9 October 2009, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 148.257 (the "Company"), whose by laws have not been amended since.

The meeting was presided by Ms Sofia Da Chao, private employee, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, the Grand Duchy of Luxembourg (the "Chairman"). The meeting appointed Ms Sophie Henryon, private employee, residing also professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, the Grand Duchy of

Luxembourg as secretary ("Secretary") and Ms Claudia Rouckert, private employee, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, the Grand Duchy of Luxembourg as scrutineer ("Scrutineer").

The Chairman requested the notary to record that:

(1) the sole shareholder of the Company, duly represented at the meeting waived, to the extent necessary, any and all formalities with respect to the convening of an extraordinary general meeting of shareholders of the Company;

(2) the attendance of the representative of the sole shareholder at the meeting, together with the number of shares held by the sole shareholder was duly annotated on the attendance list regarding the meeting, which attendance list, signed by the Chairman, the Secretary and the Scrutineer, shall be appended, together with any proxies to this notarial deed, for the purpose of formal registration of the same;

(3) from the attendance list, it appears that the entire issued and paid up share capital of the Company, consisting of one hundred and twenty five (125) shares of a nominal value of EUR 100 each, is present or duly represented at the meeting, as a result of which the meeting can validly resolve upon all matters on the agenda;

(4) the agenda of the meeting was worded as follows:

I. Approval of the opening remarks and statements made by the Chairman of the Meeting with respect to the verification of the shareholders (re)present(ed) at the Meeting, the convening of the Meeting and the decisions to be taken at the Meeting.

II. Approval of the change of nationality of the Company and the migration of the Company's registered office, principal establishment, place of central administration and effective management from the City of Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg, to Antwerp, Belgium.

III. Declaration regarding the amendment and full restatement of the Company's articles of association (the "Articles") in order to conform the Articles to the requirements under Belgian company law for a Belgian private company with limited liability (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid).

IV. Appointment of an attorney-in-fact in order to perform all formalities necessary in Luxembourg with respect to the migration of the Company from Luxembourg to Belgium.

after due deliberation and discussions, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to approve the opening remarks and statements made by the Chairman of the Meeting with respect to the verification of the shareholders (re)present(ed) at the Meeting, the convening of the Meeting and the decisions to be taken at the Meeting.

Second resolution

The sole shareholder resolved to change the nationality of the Company and to transfer the Company's registered office, principal establishment, place of central administration and effective management from the City of Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg, to Antwerp, Belgium.

Third resolution

The sole shareholder declared that it will have the Company's articles of association (the "Articles") fully amended and restated before a Belgian notary in order to conform the Articles to the requirements under Belgian company law for a Belgian private company with limited liability (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid).

Fourth resolution

The sole shareholder resolved to appoint each and every person employed by the office of the undersigned notary to perform any and all formalities necessary in Luxembourg with respect to the migration of the Company from Luxembourg to Belgium.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately EUR 1,500.-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

**Follows the French translation of the preceding text:
Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le neuf décembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société SUNNY SKIES S.à R.L., une société à responsabilité limitée, avec siège social à 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg constituée suivant acte notarié par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, du 15 septembre 2009, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C n° 1975 du 9 octobre 2009, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.257 (la "Société"), dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

L'Assemblée est présidée par Ms Sofia Da Chao, employée privée, demeurant professionnellement à 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg ("le Président"), qui nomme Ms Sophie Henryon, employée privée, demeurant professionnellement à 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, comme secrétaire ("le Secrétaire"). L'Assemblée nomme Ms Claudia Rouckert, employée privée, demeurant professionnellement à 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg comme scrutateur ("le Scrutateur").

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

(1) Que l'associé unique de la société renonce aux délais et formalités de convocation de l'assemblée générale extraordinaire.

(2) Que les associés présents ou représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(3) Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les cent vingt cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100 émises sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'Assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(4) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

I. Approbation des déclarations d'ouverture de l'Assemblée par le président concernant la vérification de présence des actionnaires de la Société, la convocation de l'Assemblée et les décisions à prendre pendant l'Assemblée;

II. Approbation du changement de nationalité de la Société et du transfert du siège social et du siège de direction effectif de la Société du Grand-Duché de Luxembourg vers la Belgique, Anvers;

III. Déclaration sur la modification consécutive des statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec la législation belge sur les sociétés à responsabilité limitée;

IV. Nomination de mandataires de la Société pour l'exécution des formalités luxembourgeoises de transfert.

Après délibérations, l'Assemblée a pris, avec unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique a approuvé les déclarations d'ouverture de l'Assemblée faites par le Président concernant la vérification de présence des associés de la Société, la renonciation aux délais et formalités de convocation de l'assemblée et les décisions à prendre pendant ce Assemblée.

Deuxième résolution

L'associé unique a décidé de transférer le siège social et le siège de direction effective de la Société de Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg vers Anvers, Belgique, de sorte que la Société adopte la nationalité belge.

Troisième résolution

L'associé unique a déclaré faire modifier par devant un notaire belge les statuts (les "Statuts") de la Société afin de les mettre en conformité avec la législation belge sur les sociétés à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid).

Quatrième résolution

L'associé unique a décidé de nommer tout employé de l'étude du notaire soussigné, avec pleins pouvoirs de substitution, agissant individuellement au nom et pour le compte de la Société, pour effectuer toutes formalités nécessaires en relation avec le transfert de la Société du Luxembourg vers la Belgique.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ 1.500,- Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, constate que, sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Après lecture faite du présent acte original aux comparants, ces derniers ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 décembre 2009. Relation: EAC/2009/15360. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2010000490/134.

(090193525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

WP X LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.993.063,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 133.418.

In the year two thousand nine, on the twenty-fourth day of November.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

WP X International Investments LLC, a limited liability company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Delaware Division of Corporations of the State of Delaware under number 4674244, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, County of Newcastle, Delaware, 19801, United States of America,

here represented Mrs Inken Müller, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York, on November 20, 2009.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole member of WP X LuxCo S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, with registered office at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 133418, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 7 November 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2843 on 7 December 2007. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on 12 October 2009, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party, representing the whole corporate capital considers the following agenda:

Agenda

1. Increase of the Company's share capital by an amount of seventy-five thousand euro (EUR 75,000) so as to raise it from its current amount of six million nine hundred and eighteen thousand sixty-three euro (EUR 6,918,063) up to six million nine hundred and ninety-three thousand sixty-three euro (EUR 6,993,063) by issuing seventy-five thousand (75,000) shares, having a par value of one euro (EUR 1) each, to be subscribed by WP X International Investments LLC, aforementioned, for the price of seventy-five thousand euro (EUR 75,000), which contribution is to be entirely allocated to the share capital.

2. Subsequent amendment of article six of the articles of association of the Company so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at six million nine hundred and ninety-three thousand sixty-three euro (EUR 6,993,063) represented by six million nine hundred and ninety-three thousand sixty-three (6,993,063) shares having a par value of one euro (EUR 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

The appearing party, representing the whole corporate capital and having waived any notice requirements, requests the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The sole member resolves to increase the Company's share capital by an amount of seventy-five thousand euro (EUR 75,000) so as to raise it from its current amount of six million nine hundred and eighteen thousand sixty-three euro (EUR

6,918,063) up to six million nine hundred and ninety-three thousand sixty-three euro (EUR 6,993,063) by issuing seventy-five thousand (75,000) shares, having a par value of one euro (EUR 1) each.

All of the seventy-five thousand (75,000) new shares have been subscribed by WP X International Investments LLC, prenamed, here represented as aforementioned, for the price of seventy-five thousand euro (EUR 75,000).

The shares so subscribed by WP X International Investments LLC, aforementioned, have been paid up by a contribution in cash.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

The total contribution of seventy-five thousand euro (EUR 75,000) is entirely allocated to the share capital. There is no issue premium.

Second resolution

As a consequence of such capital increase, the sole member resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at six million nine hundred and ninety-three thousand sixty-three euro (EUR 6,993,063) represented by six million nine hundred and ninety-three thousand sixty-three (6,993,063) shares having a par value of one euro (EUR 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 1,500.-.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

WP X International Investments LLC, une limited liability company constituée et existant selon les lois de l'Etat de Delaware, enregistrée auprès du Delaware Division of Corporations de l'Etat de Delaware sous le numéro 4674244, ayant son siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware, 19801, United States of America,

ici représentée par Mademoiselle Inken Müller, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New York, le 20 novembre 2009.

Ladite procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Laquelle partie comparante est le seul associé de WP X LuxCo S.à.r.l., (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133418, constituée selon acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 7 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2843, le 7 décembre 2007. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois selon acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 12 octobre 2009, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, considère l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société par un montant de soixante-quinze mille euros (EUR 75.000) afin d'augmenter son montant actuel de six millions neuf cent dix-huit mille soixante-trois euros (EUR 6.918.063) jusqu'à six millions neuf cent quatre-vingt-treize mille soixante-trois euros (EUR 6.993.063) par l'émission de soixante-quinze mille (75.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, qui seront entièrement souscrites par WP X International Investments LLC, susmentionnée, pour le prix de soixante-quinze mille euros (EUR 75.000), laquelle contribution sera entièrement allouée au capital social.

2. Modification subséquente de l'article six des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de six millions neuf cent quatre-vingt-treize mille soixante-trois euros (EUR 6.993.063), représenté par six millions neuf cent quatre-vingt-treize mille soixante-trois (6.993.063) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

La partie comparante représentant l'intégralité du capital social ayant renoncé à toute notification, demande au notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de soixante-quinze mille euros (EUR 75.000) pour le porter de son montant actuel de six millions neuf cent dix-huit mille soixante-trois euros (EUR 6.918.063) à six millions neuf cent quatre-vingt-treize mille soixante-trois euros (EUR 6.993.063) par rémission de soixante-quinze mille (75.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Les soixante-quinze mille (75.000) nouvelles parts sociales ont été souscrites par WP X International Investments LLC, susmentionnée, ici représentée comme il est dit, pour le prix de soixante-quinze mille euros (EUR 75.000).

Les parts sociales ainsi souscrites par WP X International Investments LLC, susmentionnée, ont été payées par un apport en numéraire.

Les documents justifiant de l'existence et de la valeur de cet apport ont été présentés au notaire soussigné.

L'apport total de soixante-quinze mille euros (EUR 75.000) est entièrement attribué au capital social. Il n'y a pas de prime d'émission.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de six millions neuf cent quatre-vingt-treize mille soixante-trois euros (EUR 6.993.063), représenté par six millions neuf cent quatre-vingt-treize mille soixante-trois (6.993.063) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société et qui sont mis à sa charge à raison des présentes sont estimés à EUR 1.500,-.

Dont acte passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de ladite comparante a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: I. MÜLLER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 décembre 2009. Relation: LAC/2009/51622. Reçu soixante-quinze euros (75€).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010000493/138.

(090193522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

BGP Investment S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 45.000,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 97.795.

In the year two thousand and nine, on the seventh of December.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing at Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. BGP Holdings Europe S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, and registered with the Registry of Companies of Luxembourg under number B 109580;

here represented by Raymond Thill, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on December 4, 2009; and

2. B&B MH 2 Co. Limited, a company incorporated under the laws of Malta, having its registered office at 171 Old Bakery Street, Valetta, Malta and registered with the Registry of Companies in Malta under number C 36323;

here represented by Raymond Thill, with professional address in Luxembourg
by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxies, after having been signed *ne varietur* by the undersigned notary and the proxy holder acting on behalf of the appearing parties, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration;

in their capacity of shareholders of BGP Investment S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 97795, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on 8 December 2003, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* number 85 dated 22 January 2004, the articles of association of which (the Articles) have been restated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger dated 1 July 2005 and published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* number 84 of 13 January 2006, and then amended pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, dated 29 June 2007 and published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* number 2189 of 4 October 2007, and then amended pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, dated 27 June 2008 and published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* number 1865 of 29 July 2008, and finally amended pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, dated 24 July 2009 and published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* number 1807 of 18 September 2009.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. BGP Holdings Europe S.à r.l. and B&B MH 2 Co. Limited are the shareholders (the Shareholders) of the Company;

II. The Company's share capital is presently set at forty-five thousand euro (EUR 45,000) represented by nine hundred (900) Class A shares and nine hundred (900) Class B shares in registered form, each having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-).

III. The resolutions to be taken by the Shareholders shall concern the following items:

1. Deletion of the A and B Classes of Managers.
2. Subsequent amendment of articles 9 and 15 (only in the French version) of the Articles of Incorporation.
3. Miscellaneous.

Now, therefore, the appearing parties, acting through their proxyholder, have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to delete the A and B classes of managers.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, article 9 of the Articles of Incorporation is amended to give it the following wording and numbering:

" 9. Board of managers.

9.1 The Company shall be managed by a board of managers composed of at least three members (the "Board of Managers" or the "Managers"). The Managers need not be Shareholders. Unless otherwise agreed between the Shareholders, the Board of Managers shall consist of:

9.1.1 up to six Managers, who shall be appointed out of a list of candidates submitted by the Class A or B Shareholders ("the Managers"). The majority of the Managers must be resident in Luxembourg; and

9.1.2 up to two Managers shall be designated as the "Managing Director(s)" subject to formal appointment by the Board of Managers (the "Managing Director(s)").

9.2 Any Manager may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of Shareholders with an unanimous vote.

9.3 The mandate of a Manager shall be automatically terminated if any of the following events occur:

- 9.3.1 the death of the manager or, if the Manager is a company, the dissolution of that company;
- 9.3.2 the Manager becomes bankrupt or is in liquidation;
- 9.3.3 the Manager resigns by providing written notice to the Company of such resignation.

9.4 Any Manager who is proposed to be removed shall have the opportunity of showing cause why he should not be removed during the shareholders meeting convened for deciding on his removal.

Third resolution

Mr Nicolas Comes, Mr. Yves Elsen, and Mr Roderick MCGeoch are confirmed as managers and Mr Mark Dunstan is confirmed as Managing Director.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately EUR 1,100.- (one thousand one hundred euro).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing parties, the said representative signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le sept décembre.

Par-devant Me Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. BGP Holdings Europe S.à r.l., une société constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109580;

ici représentée par Raymond Thill ayant son adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 4 décembre 2009 et

2. B&B MH 2 Co. Limited, une société constituée selon le droit maltais, ayant son siège social au 171 Old Bakery Street, Valetta, Malte et immatriculée au registre des sociétés de Malte sous le numéro C 36323;

ici représentée par Raymond Thill ayant son adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le notaire instrumentant et le mandataire des parties comparantes, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement;

en leur qualité d'associés de la société BGP Investment S. à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 97795 (la Société), constituée par un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) le 8 décembre 2003, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 85 en date du 22 janvier 2004, dont les statuts (les Statuts) ont fait l'objet d'une refonte par un acte de Maître Joseph Elvinger en date du 1^{er} juillet 2006, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 84 en date du 13 janvier 2006 puis modifiés par un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 juin 2007, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2189 en date du 4 octobre 2007, puis modifiés par un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 juin 2008, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1865 en date du 29 juillet 2008, et modifiés en dernier lieu par un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 juillet 2009, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1807 en date du 18 septembre 2009.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. BGP Holdings Europe S.à r.l. et B&B MH 2 Co. Limited sont les associés (les Associés) de la Société;

II. Le capital social de la Société est actuellement de quarante-cinq mille euros (EUR 45.000) représenté par neuf cents (900) parts sociales de Classe A et neuf cents (900) parts sociales de Classe B, sous forme nominative, chacune ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25).

III. Les résolutions à prendre par les Associés concernent les points suivants:

1. Suppression des catégories A et B des gérants.

2. Modification subséquente des articles 9 et 15 (uniquement dans sa version française) des statuts.

3. Divers.

Ainsi, les parties comparantes, agissant par le biais de leur mandataire, ont prié le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de supprimer les catégories A et B des gérants.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, les articles 9 et 15 (alinéa 15.1) des statuts sont modifiés et numérotés différent et auront désormais la teneur suivante:

" 9. Gérance.

9.1 La Société sera administrée par un conseil de Gérance, composés d'au moins trois membres (le "Conseil de Gérance" ou les "Gérants"). Les Gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Sauf accord contraire entre les Associés, le Conseil de Gérance sera composé comme suit:

9.1.1 jusqu'à six Gérants à désigner parmi une liste de candidats proposée par les Associés A ou B; (les "gérants"). La majorité des gérants doivent être résidents luxembourgeois; et

9.1.2 jusqu'à deux Gérants, à choisir parmi les gérants seront désignés comme "gérant(s) délégué(s)".

9.2 Tout Gérant pourra être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associés détenant au moins la majorité des votes."

9.3 Le mandat d'un Gérant sera révoqué automatiquement du fait de la survenance des événements suivants:

9.3.1 en cas de mort du Gérant; ou si le Gérant est une société, en cas de dissolution de cette société;

9.3.2 si le Gérant tombe en faillite ou est mis en liquidation;

9.3.3 si le Gérant démissionne par un avis écrit adressé à la société.

9.4 Tout Gérant dont la démission est proposée aura la possibilité de se défendre et de faire part des raisons pour lesquelles il doit rester gérant lors de l'assemblée des Associés convoquée pour décider sur cette démission.

" 15. Adoption des résolutions et vote.

15.1. Le quorum de présence des réunions du Conseil de Gérance est d'au moins quatre Gérants (à moins qu'il n'y ait qu'un Gérant Délégué, auquel cas le quorum sera de trois Gérants) présents en personne ou par procuration. Si la réunion ne peut être tenue faute de quorum, la réunion est reportée, même lieu, même heure une semaine plus tard. La Société devra notifier immédiatement aux autres Gérants le lieu et l'heure pour la réunion reportée au moins une semaine avant cette réunion."

Troisième résolution

Messieurs Nicolas Comes, Yves Elsen, et Roderick MCGeoch sont confirmés en tant que gérants et Monsieur Mark Dunstan est confirmé en tant que gérant-délégué.

Estimation des frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de cet acte s'élèvent approximativement à EUR 1.100,- (mille cent euros).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 décembre 2009. LAC/2009/53416. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010000469/165.

(090193603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Tribune S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 85.853.

1. M. Eric MAGRINI a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.

2. M. Xavier SOULARD a démissionné de son mandat d'administrateur.
3. M. Philippe TOUSSAINT a démissionné de son mandat d'administrateur.

Luxembourg, le 15 décembre 2009.

Pour avis sincère et conforme

Pour TRIBUNE S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010001017/15.

(090194470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Almond Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 23, boulevard Charles Marx.

R.C.S. Luxembourg B 90.933.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 Décembre 2009.

ALMOND INVESTMENTS SARL

Un mandataire

Référence de publication: 2010001025/12.

(090193985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

**Invenergy Wind Europe Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Enertrag Invenergy Wind Europe S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 134.124.

In the year two thousand and nine, on the twenty-fifth day of November.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in LUXEMBOURG, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Was held an Extraordinary General Meeting (the "Meeting") of the shareholders of Enertrag Invenergy Wind Europe S.à r.l. (the "Company"), a limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, registered with the Luxembourg Commerce and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 134.124, incorporated by deed executed on 16 November 2007, before the notary Maître Jean SECKLER, notary residing in JUNGLINSTER, Grand Duchy of Luxembourg published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial C") n° 25 of 5 January 2008, page 1.171, amended by deed enacted by Maître Jean SECKLER, prenamed, on 11 February 2008, published in the Mémorial C n° 877 of 9 April 2008, page 42.086.

The meeting is presided by Mrs Esbelta De Freitas, lawyer,

Who appoints as secretary Mrs Evelyne Schoeser, lawyer.

The meeting elects as scrutineer Mr Raymond Thill, private employee.

The chairman requests the notary to record that:

I. The present or represented shareholders of the Company as well as the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. This attendance list and any powers of attorneys, signed by the appearing persons and the notary, shall remain annexed to the meeting minutes.

II. It appears from the attendance list that the two hundred fifty (250) shares, representing the whole share capital of twelve thousand five hundred (12,500.-) Euro, are represented at this meeting. All the shareholders declare having been informed of the agenda of the meeting beforehand and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all items of the agenda.

III. The agenda of the meeting is the following:

1. Decision to change the Company's name into "Invenergy Wind Europe Luxembourg S.à r.l.";

2. Decision to wind up and liquidate the Company;

3. Decision to appoint BDO Compagnie Fiduciaire SA with registered office at L-1653 LUXEMBOURG, 2 avenue Charles de Gaulle, registered with the Luxembourg registry of commerce and companies under number B 147.571, represented by Mr John SEIL in his quality as director, as liquidator of the Company (the "Liquidator"), in relation to the liquidation of the Company;

4. Determination of the Liquidator's powers, tasks and remuneration;
5. Decision on the discharge given to the managers;
6. Miscellaneous.

After deliberation, the Meeting took, unanimously, the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to change the Company's name into "Invenergy Wind Europe Luxembourg S.à r.l." with immediate effect.

As a consequence article 2 of the Articles of Incorporation is amended to give it the following wording:

" **Art. 2.** The company's name is "Invenergy Wind Europe Luxembourg S.à r.l.""

Second resolution

The Meeting resolves to wind up and liquidate the Company.

Third resolution

The Meeting resolves to appoint BDO Compagnie Fiduciaire SA with registered office in L-1653 LUXEMBOURG, 2 avenue Charles de Gaulle, registered with the Luxembourg registry of commerce and companies under number B 147.571, represented by Mr John SEIL in his quality as director, as Liquidator in relation to the liquidation of the Company.

Fourth resolution

The Meeting resolves that the Liquidator shall have all powers foreseen by Article 144 and following of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law of 1915") and that the Liquidator shall carry out the liquidation of the Company in accordance with articles 147 and following of the Law of 1915.

The Liquidator can delegate his powers under his own responsibility, for specially defined operations or tasks, to one or several physical or moral persons.

Fifth resolution

The Meeting resolves to give discharge to the managers for their mandate until the date hereof.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its winding up and liquidation, have been estimated at one thousand (1,000.-) Euro.

Nothing else being on the agenda, and no one rising to speak, the Meeting was adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a German version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holders of the appearing parties, known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the said appearing proxy holders signed together with the notary the present deed.

Deutsche Fassung

Im Jahre zweitausend und neun, den fünfundzwanzigsten November.

Vor der unterzeichnenden Notarin Maître Martine SCHAEFFER mit Amtssitz in LUXEMBURG, Großherzogtum Luxemburg.

Wurde eine außerordentliche Hauptversammlung (die „Hauptversammlung“) der Gesellschaft Enertrag Invenergy Wind Europe S.à r.l. (die „Gesellschaft“) abgehalten, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) luxemburgischen Rechts, mit Sitz in L-1331 Luxembourg, 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxembourg (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) unter der Nummer B 134.124, gegründet laut Urkunde aufgenommen durch Maître Jean SECKLER, Notar mit Amtssitz in JUNG-LINSTER, Großherzogtum Luxemburg am 16. November 2007, und dessen Satzung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (nachstehend "Memorial C") Nr. 25 vom 5. Januar 2008, Seite 1.171, veröffentlicht wurde. Die Satzung wurde laut Urkunde vom 11. Februar 2008, aufgenommen durch oben genannten Notar, Jean SECKLER, und veröffentlicht im Memorial C n° 877 vom 9. April 20 08, Seite 42.086, abgeändert.

Die Hauptversammlung wird unter dem Vorsitz von Frau Esbelta De Freitas, Rechtsanwältin,

Der Vorsitzende bestimmt zum Sekretär Frau Evelyne Schoeser, Rechtsanwältin.

Die Hauptversammlung bestimmt zum Stimmzähler Herr Raymond Thill, Angestellter.

Der Vorsitzende bittet den Notar, folgendes zu beurkunden:

I.- Die anwesenden oder vertretenen Gesellschafter sowie die jeweilige Anzahl der von ihnen gehaltenen Anteile sind in einer Anwesenheitsliste aufgeführt, die von den Anwesenden und dem Notar unterzeichnet wird. Die Anwesenheitsliste wird diesem Protokoll beigefügt bleiben;

II. Es ergibt sich aus der Anwesenheitsliste, dass die zweihundert und fünfzig (250) Anteile, die das gesamte Gesellschaftskapital von zwölftausend fünfhundert (12.500,-) Euro bilden, in dieser Hauptversammlung anwesend oder vertreten sind. Alle Gesellschafter bestätigen, dass sie mit der Tagesordnung der gegenwärtigen Hauptversammlung bekannt gemacht wurden und somit auf sämtliche Formalitäten zur Einberufung der Hauptversammlung verzichten. Die Hauptversammlung ist somit rechtmäßig einberufen und kann rechtsgültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung entscheiden.

III.- Die Tagesordnung ist folgende:

1. Beschlussfassung über die Änderung des Namens der Gesellschaft, der fortan "Invenergy Wind Europe Luxembourg S.à r.l." lauten soll;

2. Beschlussfassung über die Auflösung und Liquidation der Gesellschaft;

3. Beschlussfassung über die Ernennung von BDO Compagnie Fiduciaire SA mit Sitz in L-1653 LUXEMBOURG, 2 Avenue Charles de Gaulle, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter der Nummer B 147.571, vertreten durch Herrn John SEIL, Mitglied des Verwaltungsrates, als Liquidator der Gesellschaft (der "Liquidator"), in Bezug auf die Liquidation der Gesellschaft;

4. Bestimmung der Befugnisse, Aufgaben und Vergütung des Liquidators;

5. Beschlussfassung über die Entlastung der Geschäftsführer;

6. Verschiedenes.

Nach eingehender Beratung aller Punkte der Tagesordnung fasst die Hauptversammlung folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Hauptversammlung beschließt, den Namen der Gesellschaft in "Invenergy Wind Europe Luxembourg S.à r.l." mit sofortiger Wirkung umzuändern.

Infolgedessen wird Artikel 2 der Satzung abgeändert um ihm folgenden Wortlaut zu geben (in französischer Fassung):

„ **Art. 2.** La société prend la dénomination de "Invenergy Wind Europe Luxembourg S.à r.l." an."

Zweiter Beschluss

Die Hauptversammlung beschließt, die Gesellschaft aufzulösen und zu liquidieren.

Dritter Beschluss

Die Hauptversammlung beschließt, die Ernennung von BDO Compagnie Fiduciaire SA mit Sitz in L-1653 LUXEMBOURG, 2 Avenue Charles de Gaulle, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter der Nummer B 147.571, vertreten durch Herrn John SEIL, Mitglied des Verwaltungsrates, als Liquidator der Gesellschaft in Bezug auf die Liquidation der Gesellschaft.

Vierter Beschluss

Die Hauptversammlung beschließt, dass der Liquidator die in Artikel 144 ff des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften (das "Gesetz von 1915") vorgesehenen Befugnisse haben soll und, dass der Liquidator die Liquidation der Gesellschaft gemäß Artikel 147 ff durchführen soll.

Der Liquidator kann unter eigener Verantwortung seine Befugnisse für spezifisch definierte Handlungen oder Aufgaben an andere natürliche oder juristische Personen delegieren.

Fünfter Beschluss

Die Hauptversammlung erteilt den Geschäftsführern Entlastung für die Ausübung ihres Mandats bis zum heutigen Datum.

Kosten

Die Kosten, Spesen und Gebühren, in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft im Zuge der Auflösung und Liquidation entstehen, werden auf eintausend (1.000,-) Euro geschätzt.

Nachdem alle Punkte der Tagesordnung abschließend behandelt worden sind und keine Wortmeldungen mehr vorliegen, wurde die Hauptversammlung beendet.

Der unterzeichnete Notar, welcher Englisch spricht und versteht, stellt hiermit fest, dass auf Verlangen der erschienenen Parteien vorliegende Urkunde in englischer Sprache gefolgt von einer Fassung in deutscher Sprache abgefasst wird. Im Falle von Uneinstimmigkeiten zwischen der Englischen und der Deutschen Fassung, soll die Englische Fassung maßgeblich sein.

Die vorliegende notarielle Urkunde wurde am oben aufgeführten Datum in Luxemburg erstellt.

Die Urkunde wurde den Vertretern der erschienenen Parteien vorgelesen. Alle sind dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt und alle haben die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: E. de Freitas, E. Schoeser, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 novembre 2009. Relation: LAC/2009/50926. Reçu soixante-quinze euros Eur75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 201000097/150.

(090192858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

AddSorb S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 80.157.

—
Extrait de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 novembre 2009

L'assemblée décide de révoquer Monsieur Hans-Jürgen SALBACH, Monsieur Yves MERTZ, et Monsieur Maurice HOUSSA, de leur fonction d'administrateurs.

L'assemblée décide de nommer en remplacement:

- Monsieur Patrick ROCHAS, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg,
- Madame Sylviane COURTOIS, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg,
- Madame Ludivine ROCKENS, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Les nouveaux administrateurs ainsi nommés termineront les mandats de leurs prédécesseurs, à savoir à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes 2007 et qui sera tenue avant la fin de l'année 2009.

Signature.

Référence de publication: 2010001022/17.

(090193555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

EQ Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.699.650,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 127.550.

—
Il résulte que l'associé unique de la société EQ Holdings (Luxembourg) S.à r.l. a pris la décision suivante en date du 4/11/2009:

1. Démission du gérant suivant:

M. Hugo van Vredenburg au 1^{er} septembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EQ Holdings (Luxembourg) S.à r.l.

Nicholas Hayes

Gérant

Référence de publication: 2010001026/16.

(090193624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

European News Promotions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 101.757.

—
EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société tenue en date du 9 décembre 2009, l'associé unique a accepté la démission de Monsieur Christophe Gammal du poste de gérant de la Société avec effet immédiat et a décidé de nommer

avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, Madame Daphné Ribot, née le 30 janvier 1979 à Caen en France ayant son adresse professionnelle au 174, route de Longwy à L-1940 Luxembourg.

Depuis le 9 décembre 2009, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

Mlle Kristel Segers, gérante;

La société Halsey Sàrl, gérante;

Mme Daphné Ribot, gérante.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Halsey Group Sàrl

Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2010001057/21.

(090193996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Golden Share S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 111.920.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 8 décembre 2009

L'assemblée décide de révoquer le mandat d'administrateur et de président de Madame Maria Grazia Angeli avec effet immédiat.

En remplacement de Madame Maria Grazia Angeli, l'Assemblée décide de nommer, avec effet immédiat. Monsieur Giorgio Bianchi, employé privé, résidant professionnellement au 19/21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en qualité d'Administrateur et de Président de la société.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2010001062/19.

(090194079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Peinture G.T.S., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8359 Goebblange, 3, rue de Windhof.

R.C.S. Luxembourg B 115.842.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 56747 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2010001063/12.

(090193650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

D & A S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4169 Esch-sur-Alzette, 1A, rue Aloyse Kayser.

R.C.S. Luxembourg B 138.541.

Assemblée générale extraordinaire

L'Assemblée est ouverte à 15 heures.

Ordre du jour

- Transfert de siège social.

Tous les associés sont présents de façon que l'intégralité du capital est représentée par:

Monsieur Domenico PULLI

1a, rue Aloyse Kayser à L-4169 ESCH/ALZETTE	51 parts sociales
Madame Penelopa Andrea DRAGULELE	
1a, rue Aloyse Kayser à L-4169 ESCH/ALZETTE	<u>49 parts sociales</u>
	100 parts sociales

A l'unanimité, il est décidé de transférer le siège social de:

8, rue Boltgen à L-4038 ESCH/ALZETTE

à 1a, rue Aloyse Kayser à L-4169 ESCH/ALZETTE.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée extraordinaire est close à 15 heures 30.

Fait à Esch/Alzette, le 4 décembre 2009.

M. Domenico PULLI /
Mme Penelopa Andrea DRAGULELE.

Référence de publication: 2010000994/23.

(090193860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

DJOZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 23, boulevard Charles Marx.

R.C.S. Luxembourg B 104.442.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 Décembre 2009.

DJOZ S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2010001029/12.

(090193986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Cotec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 53.885.

Im Jahre zweitausendneun, am zweiten Dezember.

Vor dem unterzeichnenden Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft „COTEC S.A.“ mit Sitz in L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 53.885, gegründet laut Urkunde aufgenommen durch Maître Edmond SCHROEDER, Notar mit damaligem Amtssitz in Mersch am 16. Februar 1996, veröffentlicht im Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 217 vom 30. April 1996, zu einer Generalversammlung zusammen getreten. Die Satzung wurde zum letzten Mal gemäss Urkunde aufgenommen durch den denselben Notar am 13. Dezember 2001, abgeändert. Diese Urkunde wurde veröffentlicht im Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 522 vom 4. April 2002.

Die Versammlung wird unter dem Vorsitz von Herrn Robert Langmantel, mit Berufsanschrift in 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, eröffnet.

Der Vorsitzende ruft zur Schifführerin Frau Corinne PETIT, mit Berufsanschrift in 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Herr Raymond THILL, mit gleicher Berufsanschrift.

Die Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest:

I. Dass die Tagesordnung folgenden Wortlaut hat:

- 1) Umwandlung der existierenden eintausendzweihundertfünfzig (1.250) Aktien ohne Nennwert in einunddreissigtausend (31.000) Aktien mit einem Nennwert von je einem Euro (1.- EUR);
- 2) Hinzufügen zu den Statuten der Gesellschaft, der Möglichkeit, je nach Wahl der Aktionäre, sowohl Namensaktien als auch Inhaberaktien zu schaffen;
- 3) Dementsprechende Abänderung des Artikels 3 der Statuten der Gesellschaft;
- 4) Verschiedenes.

II. Dass alle anwesenden oder vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl ihrer Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen sind. Diese Liste wird gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigeführt und ordnungsgemäß von den anwesenden Aktionären, von den bevollmächtigten Aktionärsvertretern sowie vom Versammlungsvorstand unterschrieben.

III. Dass das gesamte Gesellschaftskapital in gegenwärtiger Versammlung anwesend oder vertreten ist und alle anwesenden oder vertretenen Aktionäre erklären Kenntnis der Tagesordnung gehabt zu haben und somit keine Einladungen erforderlich waren.

Nach Beratung fasst die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschliesst die bereits existierenden eintausendzweihundertfünfzig (1.250) Aktien der Gesellschaft ohne Nennwert in einunddreissigtausend (31.000) Aktien mit einem Nennwert von je einem Euro (1.- EUR) umzuwandeln.

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschliesst ausserdem die Möglichkeit, je nach Wahl der Aktionäre, sowohl Namensaktien als auch Inhaberaktien zu schaffen, zu den Statuten der Gesellschaft hinzuzufügen.

Dritter Beschluss

Bezugnehmend auf die ersten beiden Beschlüsse, beschliesst die Versammlung Artikel 3 der Statuten der Gesellschaft wie folgt abzuändern:

„ **Art. 3.** Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt einunddreissigtausend Euro (31.000.- EUR), eingeteilt in einunddreissigtausend (31.000) Aktien mit einem Nennwert von je einem Euro (1.- EUR), in voller Höhe eingezahlt.

Die Aktien können je nach Wahl der Aktionäre in Form von Namensaktien oder Inhaberaktien geschaffen werden.“

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Generalversammlung für geschlossen.

Abschätzung der Kosten

Der Betrag der Kosten für die die Gesellschaft aufgrund dieser Satzungsänderung aufzukommen hat, beläuft sich auf ungefähr neunhundert Euro (900.- EUR).

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannten, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: R. Langmantel, C. Petit, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 décembre 2009. LAC/2009/52384. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010001016/62.

(090193672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Peinture G.T.S., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8359 Goebblange, 3, rue de Windhof.

R.C.S. Luxembourg B 115.842.

L'an deux mille neuf, le neuf novembre.

Par-devant Me Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Enis MURATOVIC, gérant de société, demeurant à L-3786 Tétange, 1, rue Pierre Schiltz, né à Berane (Montenegro), le 26 juillet 1975 (l' "Associé Unique");

en qualité d'Associé Unique de PEINTURE G.T.S., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 3, rue de Windhof, L-8359 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 115.842 et constituée selon un acte dressé par Me Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, le 4 avril 2006 et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1311, en date du 6 juillet 2006;

Les Statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Me Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, le 5 mars 2009, publié au Mémorial numéro 807, en date du 15 avril 2009;

prend ici les résolutions suivantes conformément aux dispositions de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel que modifiée (la "Loi").

Première résolution

L'Associé unique décide de modifier l'objet de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'une société de construction, de plafonneur-façadier, de peintre-décorateur, de carreleur et d'installateur de chauffage-sanitaire, avec vente des articles de la branche.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement."

Seconde résolution

L'Associé unique décide de supprimer toute référence au pouvoir de signature individuel par le gérant et par conséquent décide de rajouter un troisième alinéa à l'article 10 comme suit:

"Vis-à-vis des tiers la société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs."

Troisième résolution

L'Associé unique accepte la démission de Monsieur Krusic Goran en tant que gérant de la société et lui confère pleine et entière décharge pour l'exercice de ses fonctions.

Quatrième résolution

L'Associé unique décide de nommer comme nouveaux gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Kasum CEMAN, peintre décorateur, demeurant à L-8359 Goeblange, 3, rue de Windhof, né à G.Vrbica (Monténégro) le 30 avril 1956, en tant que gérant technique.

- Monsieur Enis MURATOVIC, gérant de société, demeurant à L-3786 Tétange, 1, rue Pierre Schiltz, né à Berane (Monténégro), le 26 juillet 1975, en tant que gérant administratif.

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, en raison des présentes, sont estimés à mille cent Euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, la personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. MURATOVIC, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 novembre 2009. Relation: LAC/2009/47394. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010001011/53.

(090193644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Barclays BR Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 147.592.

In the year two thousand and nine, on the first day of December

Before us Maître Paul BETTINGEN, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED

Barclays Bank PLC, a company organized under the laws of the United Kingdom, registered under the number 1026167, having its registered offices at 1 Churchill Place, London GB - E14 5HP;

being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of "Barclays BR Holdings S.à r.l." (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 26b, boulevard Royal, L-2249 Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 147.592, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 29 July 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 3 September 2009 number 1700 (the "Articles");

holding all the 200 ordinary shares of the Company having a nominal value of GBP 60 each and representing 100% of the share capital of the Company;

represented by Annick HUCKER, avocat, with professional address at 2-4 Place de Paris, L-2314 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal, such power of attorney, after having been signed ne varietur by the

proxy holder acting on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder declared and requested the undersigned notary to act that:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of nine million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred and sixty Sterling Pounds (GBP 9,999,960), so as to bring it from its current amount of twelve thousand Sterling Pounds (GBP 12,000.-) to an amount of ten million eleven thousand nine hundred and sixty Sterling Pounds (GBP 10,011,960), by issuing thirty-three thousand three hundred thirty-three (33,333) ordinary shares (the "Ordinary Shares") and one hundred thirty-three thousand three hundred and thirty three (133,333) preferred shares (the "Preferred Shares" and together with the Ordinary Shares, the "Shares"). The share capital is hence fixed at ten million eleven thousand nine hundred and sixty Sterling Pounds (GBP 10,011,960).

Each Share has a nominal value of sixty Sterling Pounds (GBP 60.-) and carries such rights and obligations as are set out in the Articles.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to subscribe thirty-three thousand three hundred thirty-three (33,333) Ordinary Shares and one hundred thirty-three thousand three hundred thirty-three (133,333) Preferred Shares and to fully pay them by a contribution in kind consisting of a liquid, certain and immediately payable claim (including interests) held by the Sole Shareholder against the Company of an amount of five billion one hundred thirty-seven million one hundred forty-two thousand seven hundred eighty-one Sterling Pounds (GBP 5,137,142,781.-) (the "Claim"), including a total share premium amounting to five billion one hundred twenty-seven million one hundred forty-two thousand eight hundred twenty- one Sterling Pounds (GBP 5,127,142,821.-) attached to the Shares which shall be allocated to a share premium account of the Company and be freely distributable.

The Sole Shareholder, contributor, hereby declares that:

- it currently holds the Claim (including interest) against the Company;
- the contributed Claim amounts to five billion one hundred thirty-seven million one hundred forty-two thousand seven hundred and eighty-one Sterling Pounds (GBP 5,137,142,781.-);
- it is sole owner of the Claim which is free from any encumbrance whatsoever and no legal or natural person other than the Sole Shareholder is entitled to claim payment of the Claim;
- the contributed liquid, certain and immediately payable Claim is currently outstanding for an amount of five billion one hundred thirty-seven million one hundred forty-two thousand seven hundred and eighty-one Sterling Pounds (GBP 5,137,142,781.-).

The value of the contribution is deemed to amount to five billion one hundred thirty-seven million one hundred forty-two thousand seven hundred and eighty-one Sterling Pounds (GBP 5,137,142,781.-). Proof of the existence and value of the contribution has been given to the undersigned notary by the interim accounts of the Company as at first December 2009 and by a report of the managers of the Company on first December 2009, such report annexed to the present deed, attests that the managers acknowledge having been informed beforehand of the extent of their responsibility and being legally bound as managers of the Company owing the above described contributed Claim, expressly agree with its description, its valuation and confirm the validity of the subscription and payment.

All powers are conferred to any manager of the Company in order to carry out the registrations in the shareholders' register of the Company.

Third resolution

In light of the foregoing, the Sole Shareholder decides to amend article 6 of the Articles of the Company, which shall henceforth read as follows:

" Art. 6. Corporate Capital, Authorised capital.

[...]

6.2 The issued share capital of the Company is fixed at ten million eleven thousand nine hundred sixty Sterling Pounds (GBP 10,011,960) divided into 33,533 ordinary shares (the "Ordinary Shares") and 133,333 preferred shares (the "Preferred Shares" and, together with the Ordinary Shares, the "Shares"), each Share with a nominal value of sixty Sterling Pounds (GBP 60) and with such rights and obligations as set out in the present Articles."

Valuation and Costs

The increase of share capital and share premium is estimated at EUR 5,615,410,773.9 (exchange rate as published in the Financial Times on 1 December 2009: GBP 1.- = EUR 1.0931).

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated without prejudice at twelve thousand euro (EUR 12,000.-).

Whereof the present deed is drawn up in Senningerberg on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le premier décembre,

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

Barclays Bank PLC, une société constituée selon les lois du Royaume Uni, enregistrée sous le numéro 1026167 et ayant son siège social au 1 Churchill Place, Londres E14 5HP, associé unique (l'Associé") de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, Barclays BR Holdings S.à.r.l., (la "Société") ayant son siège social au 26b, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B147.592, constituée en vertu d'un acte passé devant le notaire soussigné en date du 29 juillet 2009, publié au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1700 page 81569, inchangé depuis lors (les "Statuts");

détentrice de toutes les deux cents parts sociales ordinaires de la Société ayant une valeur nominale de soixante livres sterling représentant 100% du capital social de la Société;

représentée par Annick HUCKER, Avocat, demeurant professionnellement au 2-4 Place de Paris, L-2314 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle procuration signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de neuf million neuf cent quatre-vingt dix-neuf mille neuf cent soixante livres sterling (GBP 9.999.960,-) et de le porter ainsi de son montant actuel qui est de douze mille livres sterling (GBP 12.000,-) à un montant de dix million onze mille neuf cent soixante livres sterling (GBP 10.011.960,-), en émettant trente-trois mille trois cent trente-trois (33.333) parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales Ordinaires") et cent trente-trois mille trois cent trente-trois (133.333) parts sociales privilégiées (les "Parts Sociales Privilégiées" qui sont désignées avec les Parts Sociales Ordinaires comme les "Parts Sociales"). Le capital social est dès lors fixé à dix millions onze mille neuf cent soixante livres sterling (GBP 10.011.960).

Chaque Part Sociale a une valeur nominale de soixante livres sterling (GBP 60) bénéficiant des droits et obligations fixés par les Statuts.

Deuxième résolution

L'Associé décide de souscrire toutes les 33.333 Parts Sociales Ordinaires et 133.333 Parts Sociales Privilégiées et de les libérer intégralement par un apport en nature constitué par une créance liquide, certaine et exigible (y compris les intérêts) détenue par l'Associé envers la Société d'un montant de cinq milliards cent trente-sept millions cent quarante-deux mille sept cent quatre-vingt-un livres sterling (GBP 5.137.142.781,-) (la "Créance") avec une prime d'émission d'un montant total de cinq milliards cent vingt-sept millions cent quarante-deux mille huit cent vingt et un livres sterling (GBP 5.127.142.821,-), attachée aux Parts Sociales et allouée sur un compte prime d'émission de la Société et distribuable librement par celle-ci.

L'Associé, apporteur, par les présentes, déclare:

- qu'il détient actuellement la Créance (y compris les intérêts) envers la Société;
- que la Créance apportée est d'un montant de cinq milliards cent trente-sept millions cent quarante-deux mille sept cent quatre-vingt-un livres sterling (5.137.142.781,- GBP).
- qu'il est le seul titulaire de la Créance, qui est libre de toute charge de quelque nature que ce soit, et dont aucune personne morale ou physique autre que l'Associé n'est en droit d'exiger le paiement;
- la Créance apportée est actuellement liquide, certaine, et immédiatement exigible pour un montant de cinq milliards cent trente-sept millions cent quarante-deux mille sept cent quatre-vingt-un livres sterling (5.137.142.781,- GBP).

La valeur de l'apport est estimée à cinq milliards cent trente-sept millions cent quarante-deux mille sept cent quatre-vingt un livres sterling (5.137.142.781,- GBP). La preuve de l'existence et de la valeur de l'apport a été apportée au notaire par des comptes intermédiaires de la Société en date du 1^{er} décembre 2009 et par un rapport des gérants de la Société en date du 1^{er} décembre 2009, ledit rapport, annexé aux présentes, atteste que les gérants reconnaissent avoir été informés au préalable de l'étendue de leur responsabilité et étant liés en tant que gérants de la Société redevable de la Créance apportée, se déclarent expressément d'accord avec la description de la Créance, son évaluation et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Tous les pouvoirs sont conférés aux gérants pour prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre en œuvre la présente résolution et procéder à la mise à jour du registre de la Société.

Troisième résolution

En considération de ce qui précède, l'Associé décide de modifier l'article 6 des Statuts de la Société comme suit:

Art. 6. Capital social, Capital autorisé.

"[...]

6.2 Le capital social de la Société est fixé à dix millions onze mille neuf cent soixante livres sterling (GBP 10.011.960) divisé en 33.533 Parts Sociales Ordinaires et 133.333 Parts Sociales Privilégiées, chaque Part Sociale ayant une valeur nominale de soixante livres sterling (GBP 60). "

Frais

Le montant de l'augmentation de capital et de la prime d'émission est évalué à EUR 5.615.410.773,91 (taux de change publié au Financial Times du 1^{er} décembre 2009: GBP 1.- = 1,0931 EUR).

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de douze mille euros (EUR 12.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

DONT ACTE, passé à Senningerberg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Annick Hucker, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 02 décembre 2009. LAC/2009/51645 Reçu 75.-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 15 décembre 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2010000999/159.

(090193627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Agence Maritime Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6171 Godbrange, 4, Am Hesselter.

R.C.S. Luxembourg B 47.320.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Fiduciaire Weber Bontemps & Mouwannes

Experts comptables et fiscaux

Référence de publication: 2010001001/12.

(090194133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Pfizer Continental Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 135.007.

In the year two thousand and nine, on the thirtieth day of November,

Before us Me Paul BETTINGEN notary residing in Niederanven.

There appeared:

PFIZER EUROPE HOLDINGS SARL, a private limited liability company formed and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 51, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 135 006,

here represented by Me Cécile JAGER, attorney at law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on November 30, 2009;

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the person representing the above named party and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed entity, PFIZER EUROPE HOLDINGS SARL, is the sole partner of PFIZER CONTINENTAL HOLDINGS SARL, with its registered office at 51 avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 135 007 and incorporated by deed of the undersigned notary on November 5, 2009 not yet published in the Memorial C (the "Company").

The articles of incorporation of the Company have been amended by deed of the undersigned notary on December 21, 2007 published in the Memorial C number 844 of April 7, 2008.

Which appearing party, represented as stated here above, requested the undersigned notary to draw up as follows:

That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the subscribed share capital of the company by an amount of one hundred eighty-eight million four hundred ninety-six thousand US Dollars (USD 188,496,000.-) to bring it from its present amount of one hundred million five hundred and three thousand eight hundred and fifty US Dollars (USD 100,503,850.-) to an amount of two hundred eighty-eight million nine hundred ninety-nine thousand eight hundred and fifty US Dollars (USD 288,999,850.-) by the creation and the issue of three million seven hundred sixty nine thousand nine hundred and twenty (3,769,920.-) parts having a par value of fifty US Dollars (USD 50.-) each, having the same rights and obligations as the existing parts, together with an issue premiums of one billion six hundred ninety-six million four hundred sixty-four thousand US Dollars (USD 1,696,464,000.-);

2. Subscription for three million seven hundred sixty nine thousand nine hundred and twenty (3,769,920.-) new parts by PFIZER EUROPE HOLDINGS SARL, and paying up of these parts through incorporation into the share capital of the Company of two debt instruments held by Pfizer Europe Holdings SARL against the Company for an amount of USD 1,884,960,000 (one billion eight hundred eighty four million nine hundred and sixty US Dollars);

3. Amendment of the first paragraph of article 7 of the company's by-laws so as to reflect the proposed increase of the share capital.

Then, the sole partner takes the following resolutions:

First resolution

The sole partner resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of one hundred eighty-eight million four hundred ninety-six thousand US Dollars (USD 188,496,000.-) to bring it from its present amount of one hundred million five hundred and three thousand eight hundred and fifty US Dollars (USD 100,503,850.-) to an amount of two hundred eighty-eight million nine hundred ninety-nine thousand eight hundred and fifty US Dollars (USD 288,999,850.-) by the creation and the issue of three million seven hundred sixty nine thousand nine hundred and twenty (3,769,920.-) parts having a par value of fifty US Dollars (USD 50.-) each, having the same rights and obligations as the existing parts, together with an issue premiums of one billion six hundred ninety-six million four hundred sixty-four thousand US Dollars (USD 1,696,464,000.-).

Subscription

PFIZER EUROPE HOLDINGS SARL, here represented by Me Cécile JAGER, attorney-at law, by virtue of a proxy given in Luxembourg on November 30, 2009 as mentioned here above has declared to subscribe for three million seven hundred sixty nine thousand nine hundred and twenty (3,769,920.-) new parts, and pay up these parts through incorporation into the share capital of the Company of two debt instruments held by PFIZER EUROPE HOLDINGS SARL against the Company for an amount of USD 1,884,960,000 (one billion eight hundred eighty four million nine hundred and sixty US Dollars).

The evidence of the value of such debt has been provided to the notary through a statement of the managers dated November 30, 2009.

Second resolution

The sole partner resolves to amend the first paragraph of article 7 of the by-laws of the Company, which now reads as follows:

" **Art. 7.** The corporate capital of the company is set at two hundred eighty-eight million nine hundred ninety-nine thousand eight hundred and fifty US Dollars (USD 288,999,850.-) divided into five million seven hundred seventy-nine thousand nine hundred and ninety-seven (5,779,997.-) parts having a par value of fifty US DOLLARS (USD 50.-) each.

(...)"

Valuation - Costs

The present increase of capital is valued at EUR 1,256,891,328 (exchange rate (median price) of November 30, 2009 USD 1.- = EUR 0.6668).

The costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the company and charged to it by reason of the present deed are estimated at six thousand eight hundred EUROS (EUR 6,800.-).

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

Proxy

The appearing person, acting in her here above capacities, and in the common interest of all the parties, does hereby power to any employees of the law firm of the undersigned notary, acting individually, in order to enact and sign any deed rectifying the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by her surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente novembre.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

PFIZER EUROPE HOLDINGS SARL, société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133006

représentée par M^e Cécile JAGER, avocat à la Cour résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 30 novembre 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signées "ne varietur" par la personne représentant la partie comparante sus-mée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La société prénommée, PFIZER EUROPE HOLDINGS SARL, est l'associé unique de PFIZER CONTINENTAL HOLDINGS SARL, ayant son siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 135 007 et constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 18 décembre 2007, publié au Mémorial C numéro 277 du 2 février 2008. Les statuts de la société ont été modifiés par acte du notaire instrumentant en date du 5 novembre 2009, non encore publié au mémorial C.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Agenda

1. Décision d'augmenter le capital souscrit de la société à concurrence de cent quatre vingt huit millions quatre cent quatre-vingt-seize mille Dollars US (USD 188.496.000,-) pour le porter de son montant actuel de CENT MILLIONS CINQ CENT TROIS MILLE HUIT CENT CINQUANTE Dollars US (USD 100.503.850,-) à deux cent quatre-vingt-huit millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent cinquante Dollars US (USD 288.999.850,-) par la création et l'émission de trois millions sept cent soixante-neuf mille neuf cent vingt (3.769.920,-) parts ayant une valeur nominale de cinquante Dollars US (USD 50,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts déjà existantes ensemble avec une prime d'émission de un milliard six cent quatre-vingt-seize millions quatre cent soixante-quatre mille Dollars US (USD 1.696.464.000,-);

2. Souscription des trois millions sept cent soixante-neuf mille neuf cent vingt (3.769.920,-) nouvelles parts par PFIZER EUROPE HOLDINGS SARL, et libération de ces parts, ensemble avec la prime d'émission, par l'incorporation de deux instruments de dette actuellement détenu par PFIZER EUROPE HOLDINGS SARL sur la Société pour un montant de USD 1.884.960.000 (un milliard huit cent quatre-vingt-quatre millions neuf cent soixante mille US Dollars);

3. Modification du 1^{er} paragraphe de l'article 7 de statuts de la société afin de refléter les points ci-dessus mentionnés. L'associé a ensuite pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé décide d'augmenter le capital de la Société à concurrence d'un montant de cent quatre-vingt-huit millions quatre cent quatre-vingt-seize mille Dollars US (USD 188.496.000,-) pour le porter de son montant actuel de CENT

MILLIONS CINQ CENT TROIS MILLE HUIT CENT CINQUANTE Dollars US (USD 100.503.850,-) à deux cent quatre-vingt-huit millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent cinquante Dollars US (USD 288.999.850,-) par la création et l'émission de trois millions sept cent soixante-neuf mille neuf cent vingt (3.769.920,-) parts ayant une valeur nominale de cinquante Dollars US (USD 50,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts déjà existantes ensemble avec une prime d'émission de un milliard six cent quatre-vingt-seize millions quatre cent soixante-quatre mille Dollars US (USD 1.696.464.000,-).

Souscription

PFIZER EUROPE HOLDINGS SARL, précitée ici représentée par M^e Cécile JAGER, avocat à la Cour, en vertu d'une procuration donnée le 30 novembre 2009 à Luxembourg comme dit ci-avant, a déclaré souscrire toutes les trois millions sept cent soixante-neuf mille neuf cent vingt (3.769.920,-) nouvelles parts et les payer pour un prix total de cent quatre-vingt-huit millions quatre cent quatre-vingt-seize mille Dollars US (USD 188.496.000,-) ensemble avec une prime d'émission de un milliard six cent quatre-vingt-seize millions quatre cent soixante-quatre mille Dollars US (USD 1.696.464.000,-) par l'incorporation au capital de la Société de deux instruments de dette actuellement détenu par PFIZER EUROPE HOLDINGS SARL, précitée sur la Société pour un montant de USD 1.884.960.000 (un milliard huit cent quatre-vingt-quatre millions neuf cent soixante mille US Dollars).

La preuve de la valeur de ces instruments a été fournie au notaire par un certificat des gérants daté du 30 novembre 2009.

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier le 1^{er} paragraphe de l'article 7 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 7.** Le capital social de la Société est fixé à deux cent quatre-vingt-huit millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent cinquante Dollars US (USD 288.999.850,-) représenté par cinq millions sept cent soixante-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept (5.779.997) parts ayant une valeur nominale cinquante Dollars US (USD 50,-) chacune.

(...)"

Evaluation - Coût

L'augmentation actuelle du capital est évaluée à EUR 1.256.891.328 (taux de change (prix moyen) le 30 novembre 2009 USD 1.- = EUR 0,6668).

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués à SIX MILLE HUIT CENT EUROS (EUR 6.800,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Pouvoirs

La personne comparante, es qualité qu'elle agit, agissant dans un intérêt commun, donne pouvoir à tous employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de cette même partie et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, la personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Cécile Jager, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 8 décembre 2009. LAC / 2009 / 52887. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 décembre 2009.

Paul BETTINGE.

Référence de publication: 2010001036/165.

(090194021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Total Alpha Investment Fund Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 39.615.

In the year two thousand and nine, on the twenty-sixth of November.

Before Us, Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of Shareholders of "TOTAL ALPHA INVESTMENT FUND MANAGEMENT COMPANY S.A." (hereafter referred to as the "Company"), a société anonyme having its registered office at 9A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, incorporated by a deed of 27 February 1992, published in the Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, (the "Mémorial"), number 125 on 4 April 1992. The articles of incorporation of the Company (the "Articles") were amended for the last time by a deed of Maître Henri Hellinckx on 18 July 2008, published in the Memorial number 2225 on September 11th, 2008.

The Meeting was opened with Mr Masashi Kamo, Deputy Managing Director at Nikko Bank (Luxembourg) S.A., with professional address at 9A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, as chairman of the meeting.

The chairman appointed as secretary Mr Jérôme Goepfert, employee at Nikko Bank (Luxembourg) S.A., with professional address at 9A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Mrs Cécile Schneider, employee at Nikko Bank (Luxembourg) S.A., with professional address at 9A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1.- Amendment of article 8, first paragraph of the Articles, to set the date of the annual general meeting of shareholders to the month of May instead of March.

2.- Amendment of article 19 of the Articles to amend the starting and ending dates of the accounting year which shall start on 1st April and end on 31st March of each year.

II.- That the shareholders are represented and the number of shares held by each of them is shown on an attendance list, which is signed by their proxyholder, the board of the Meeting and the undersigned notary, and will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III.- It appears from the said attendance list that all the shares currently in issue in the Company are represented at the present Meeting, so that the shareholders consider themselves as validly convened and the Meeting is validly constituted and can validly deliberate and decide on the item of the agenda.

After deliberation, the Extraordinary General Meeting takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting unanimously resolves to amend the first paragraph of article 8 of the Articles to set the date of the annual general meeting of shareholders to the month of May, so that the first paragraph of article 8 shall read as follows:

Art. 8. First alinea. "The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on each last business day of the month of May at 11 a.m. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require."

Second resolution

The Meeting resolves to amend article 19 of the Articles to amend the accounting year so as article 19 reads as follows:

Art. 9. "The accounting year of the Corporation shall begin on 1st April of each year and shall terminate on the 31st March of each year."

The current accounting year which has started on 1st January 2009 will terminate on 31st March 2010.

There being no further business on the agenda, the Meeting is thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the Meeting, the members of the board of the Meeting, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, signed together with us, the notary, the present original deed, no shareholder being present and having thus expressed the wish to sign.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société "TOTAL ALPHA INVESTMENT FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.", (ci-après la "Société"), société anonyme, ayant son siège social au 9A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, constituée suivant acte du 27 février 1992, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 125 du 4 avril 1992. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour

la dernière fois suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx en date du 18 juillet 2008, publié au Mémorial numéro 2225 du 11 septembre 2008.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Masashi Kamo, Deputy Managing Director de Nikko Bank (Luxembourg) S.A., demeurant professionnellement au 9A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Jérôme Goepfert, employé, demeurant professionnellement au 9A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg.

L'Assemblée élit aux fonctions de scrutatrice Madame Cécile Schneider, employée, demeurant professionnellement au 9A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée étant dûment constitué, le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 8, premier alinéa des Statuts, afin que se tienne l'assemblée générale annuelle des actionnaires au mois de mai au lieu du mois de mars.

2. Modification de l'article 19 des Statuts, afin de modifier les dates de début et de clôture de l'exercice social, pour le faire commencer au 1^{er} avril et se terminera au 31 mars de chaque année.

II.- Que les actionnaires sont représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent chacun est indiqué sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par leur mandataire, les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Il résulte de ladite liste de présence que l'ensemble des actions actuellement émises par la Société sont représentées à la présente Assemblée, de telle sorte que les actionnaires se considèrent valablement convoqués et que l'Assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et décider sur le point porté à l'ordre du jour.

Après avoir délibéré, l'Assemblée Générale Extraordinaire prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 8 des Statuts afin d'arrêter la date de l'assemblée générale annuelle au mois de mai et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 8 des Statuts, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 8. Premier alinéa. "L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation le dernier jour ouvrable du mois de mai à 11.00 heures du matin. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent."

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 19 des Statuts afin de modifier la date de l'exercice social comme suit:

Art. 19. "L'exercice social commencera le 1^{er} avril de chaque année et se terminera le 31 mars de chaque année."

L'exercice en cours qui a commencé le 1^{er} janvier 2009 se terminera le 31 mars 2010.

Aucun point ne figurant plus à l'ordre du jour, l'Assemblée est dès lors close.

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en langue anglaise suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à l'Assemblée, aux membres du bureau tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun actionnaire n'étant présent et n'ayant donc exprimé le souhait de signer.

Signé: M. KAMO, J. GOEPFERT, C. SCHNEIDER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 décembre 2009. Relation: LAC/2009/51660. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010001042/111.

(090194043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Koonunga Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 69.502.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2009.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signatures

Référence de publication: 2010001045/12.

(090193681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

L.B. Professionnel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9647 Doncols, 23, Bohey.

R.C.S. Luxembourg B 149.968.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le quatre décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Laurent GILLET, technicien en bâtiments, demeurant à B-6600 Bastogne, 18, rue des Aubépines.

2.- Madame Bénédicte NICOLAS, architecte, épouse de Monsieur Laurent GILLET, demeurant à B-6600 Bastogne, 18, rue des Aubépines.

Lesquels comparants sont ici représentés par Monsieur Luc VERELST, comptable, demeurant professionnellement à L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées en date du 2 décembre 2009,

lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée, régie par la loi afférente et par les présents statuts.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et les propriétaires de parts qui pourront l'être dans la suite, une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prestation de travaux et services administratifs.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

Art. 4. La société prend la dénomination de "L.B. PROFESSIONNEL S.à r.l.".

Art. 5. Le siège social est établi à Doncols.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'un consentement des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DIX-NEUF MILLE TROIS CENTS EUROS (€ 19.300.-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT QUATRE-VINGT-TREIZE EUROS (€ 193.-) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Laurent GILLET, technicien en bâtiments, demeurant à B-6600 Bastogne, 18, rue des Aubépines, soixante-seize parts sociales	76
2.- Madame Bénédicte NICOLAS, architecte, épouse de Monsieur Laurent GILLET, demeurant à B-6600 Bastogne, 18, rue des Aubépines, vingt-quatre parts sociales	24
TOTAL: CENT parts sociales	100

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la société, à condition qu'ils rentrent dans l'objet social.

En cas de pluralité de gérants, l'assemblée générale fixe les attributions et pouvoirs des différents gérants.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartient, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 16. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-trois des lois sur les sociétés (loi du dix-huit septembre mil neuf cent trente-trois) se trouvent remplies.

Libération du capital social

Les cent (100) parts sociales ont été libérées moyennant un apport en nature, consistant dans une voiture NISSAN QASHQAI, immatriculée sous le numéro LZF870, numéro d'identification SJNFCAJ10U1226815 (01), évaluée au montant de DIX-NEUF MILLE TROIS CENTS EUROS (€ 19.300.-).

La valeur de la voiture résulte d'une facture établie par le garage CASEAU SPRL en date du 20 janvier 2008.

Une copie de ladite facture, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Les comparants confirment l'existence et la valeur de l'apport en nature et ils donnent décharge au notaire à cet égard.

Les comparants donnent mandat aux gérants de la société L.B. PROFESSIONNEL de faire toutes les démarches nécessaires en Belgique et au Grand-Duché de Luxembourg en vue de l'immatriculation de la voiture NISSAN QASHQAI au nom de la société constituée.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille Euros (€ 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix, ils ont pris les résolutions suivantes.

1.- Est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Laurent GILLET, technicien en bâtiments, demeurant à B-6600 Bastogne, 18, rue des Aubépines.

2.- Est nommée gérante administrative de la société pour une durée indéterminée:

Madame Bénédicte NICOLAS, architecte, épouse de Monsieur Laurent GILLET, demeurant à B-6600 Bastogne, 18, rue des Aubépines.

3.- La société est valablement engagée comme suit:

- par la signature individuelle du gérant technique;

- par la signature individuelle de la gérante administrative jusqu'à concurrence du montant de cinq mille Euros (€ 5.000.-); au-delà de ce montant la signature conjointe du gérant technique sera obligatoire.

4.- Le siège social de la société est établi à L-9647 Doncols, Bohey 23.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. VERELST, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 8 décembre 2009. Relation: ECH/2009/1810. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 14 décembre 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2010000978/127.

(090194059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Equity Group (Luxembourg) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.710.

Il résulte que l'associé unique de la société Equity Group (Luxembourg) S.à r.l. a pris la décision suivante en date du 4/11/09:

1. Démission du gérant suivant:

M. Hugo van Vredenburg au 1^{er} septembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Equity Group (Luxembourg) S.à r.l.

Nicholas Hayes

Gérant

Référence de publication: 2010001027/16.

(090193628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Ideal Standard International Topco, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 132.771.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2641 du 19 novembre 2007.

Les comptes annuels du 18 septembre 2007 (date de constitution de la Société) au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ideal Standart International Topco

Signature

Référence de publication: 2010001035/14.

(090193934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

WP I Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.551.825,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 119.293.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2010001083/13.

(090193788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Luxmax Europe, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 102.400,00.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 86.294.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 28 janvier 2009, acte n°41 pardevant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Jacques DELVAUX

Boîte Postale 320

L-2013 Luxembourg

Notaire

Référence de publication: 2010001080/17.

(090193845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

deuxLM HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 98.609.

Extraits des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 04 mars 2009

3^{ème} Résolution:

Le Conseil d'Administration décide de nommer à la fonction de Président du Conseil d'Administration, avec effet immédiat, Monsieur Christophe BLONDEAU, Administrateur.

Il exercera cette fonction pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur, à savoir jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clôturés au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Pour DEUXLM HOLDING S.A.

FIDALUX S.A.

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2010001079/19.

(090194176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Tube II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 143.155.

—
*Extrait des résolutions prises par
l'associé unique en date du 4 décembre 2009*

L'associé unique de la société a pris la résolution suivante:

- La nomination avec effet immédiat de Monsieur Karl Heinz Horrer, employé privé, né le 19 août 1966 à Munich, Allemagne, dont l'adresse professionnelle est au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, en tant que Gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Tube II S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010001135/18.

(090194261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Sun Internet Services S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 119.882.

—
Resignation as statutory auditor

MODERN TREUHAND S.A. hereby resigns as the Statutory Auditor of SUN INTERNET SERVICES S.A. with immediate effect.

Luxembourg, December 11, 2009.

Modern Treuhand S.A

Signature

Démission en tant que commissaire aux comptes

MODERN TREUHAND S.A. par la présente donne sa démission en tant que commissaire aux comptes de SUN INTERNET SERVICES S.A. avec effet immédiat.

Référence de publication: 2010001126/15.

(090194060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Office Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 6.509.

—
A l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 18 septembre 2009 a été nommé Administrateur: Monsieur Laurent SCHMITZ, né le 20 juillet 1988 à Luxembourg, demeurant à L-7395 Hunsdorf- 62, rue de Steinsel. En remplacement de Monsieur Manuel HACK, Administrateur démissionnaire jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31.12.2009.

Niederanven, le 15 décembre 2009.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Référence de publication: 2010001122/14.

(090194025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Calmel Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 64.088.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société anonyme Calmel Holdings S.A. tenue extraordinairement en date du 15 décembre 2009 à Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, que:

- Le mandat des administrateurs a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.
- La société Cardinal Nominees Limited a été nommée aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de la société Cardinal Trustees Limited, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015

Conseil d'administration

- Simon Baker
- Dawn Shand
- Corinne Néré

Commissaire aux comptes

Cardinal Nominees Limited
9, Columbus Centre, Pelican Drive
Road Town, Tortola, VG 1110
British Virgin Islands

Pour extrait conforme

S.W. BAKER

Administrateur

Référence de publication: 2010001095/25.

(090194218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Centralis Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 125.149.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire annuelle des associés en date du 30 juin 2009

L'assemblée générale des associés décide de nommer comme gérant, avec effet immédiat et pour une durée limitée au 28.02.2013:

- Monsieur Michel BULACH, Avocat à la cour, né le 6 avril 1974 à Metz (France), résidant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69 boulevard de la Pétrusse.

Le conseil de gérance de la société se compose désormais comme suit:

- Monsieur Pierre METZLER
- Monsieur François BROUXEL
- Monsieur Georges GUDENBURG
- Madame Samia RABIA
- Monsieur Michel BULACH

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2010001117/21.

(090193849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Carlo Schmitz Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 21, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 6.335.

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Ces comptes annuels rectifiés annulent les comptes annuels au 31.12.2008 enregistré et déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Diekirch le 9 octobre 2009 sous le numéro D090155515.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

CENTRE KENNEDY

53, avenue J.F. Kennedy

L-9053 ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2010001129/17.

(090193909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

ERT Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 123.256.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la société en date du 11 novembre 2009

1. Le Conseil d'Administration de la Société acte la démission de Monsieur Pierre GALACHE de son mandat d'administrateur de la Société.

2. Le Conseil d'Administration de la Société décide de nommer en remplacement de l'administrateur démissionnaire, avec effet au 10 novembre 2009 et jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle en relation avec les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2008, Monsieur Mathieu KUHN, né le 23 octobre 1963 à Mulhouse (France) et demeurant en France, à Chantraine (F-88000), 88 rue du Général de Gaulle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2010001116/16.

(090193844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

NIS Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 2.563.000,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 135.147.

Extrait suite au changement de dénomination des associés

La dénomination de l'associé KKR Nectar Nomineeco 1 Limited a changé en KKR PORTFOLIO NOMINEECO 1 LIMITED

La dénomination de l'associé KKR Nectar Nomineeco 2 Limited a changé en KKR PORTFOLIO NOMINEECO 2 LIMITED

La dénomination de l'associé KKR Nectar Nomineeco 3 Limited a changé en KKR PORTFOLIO NOMINEECO 3 LIMITED

La dénomination de l'associé KKR Nectar Nomineeco 4 Limited a changé en KKR PORTFOLIO NOMINEECO 4 LIMITED.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010001119/21.

(090193898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Indesit Company Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 15.826.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 15 décembre 2008, acte n°710 par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Jacques DELVAUX
Boîte Postale 320
L-2013 Luxembourg
Notaire

Référence de publication: 2010001104/16.

(090193854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Carmel Capital Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 5.241.600,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 104.190.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 octobre 2009, acte n°486 pardevant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Jacques DELVAUX
Boîte Postale 320
L-2013 Luxembourg
Notaire

Référence de publication: 2010001097/17.

(090193858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Calcipar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 22.611.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire
de la société CALCIPAR S.A., qui s'est tenue en date du 10 décembre 2009 au siège social*

- L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Jean-Nicolas David de ses fonctions d'administrateur de la société avec effet au 31 octobre 2009.

Extrait certifié conforme
Signature
Mandataire

Référence de publication: 2010001136/14.

(090194266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Tube II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 143.155.

EXTRAIT

Le nom de l'associé de Tube II Sàrl est désormais comme suit:

Knightrider Holding Guernsey II Limited

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010001134/16.

(090194255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

BE4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 77.739.

—
EXTRAIT

Conformément aux contrats de cession de parts sociales en date du 11 décembre 2009, les 800 (huit cents) parts sociales de BE4 S.à r.l. ont été transférées par BLUECHIP VENTURES LLC, ayant son siège social au 177 Madison Avenue, 07962 Morristown, Etats-Unis d'Amérique et immatriculée auprès du Registre du New Jersey sous le numéro 0600156332 de la manière suivante:

- 400 parts sociales à la société COMFID - COMPAGNIA FIDUCIARIA S.R.L. ayant son siège social Via Mazzini 18, 22100 Como, Italie et immatriculée auprès du Registre de Como sous le numéro CO - 275209,

- 400 parts sociales à la société COMITALIA COMPAGNIA FIDUCIARIA S.P.A. ayant son siège social à Corso Giuseppe Garibaldi 49, 20121 Milan, Italie et immatriculée auprès du Registre de Milan sous le numéro MI - 1092396.

Depuis le 11 décembre 2009, 400 (quatre cents) parts sociales de BE4 S.à r.l. représentant 50% du capital social sont détenues par COMFID - COMPAGNIA FIDUCIARIA S.R.L. et 400 (quatre cents) parts sociales de BE4 S.à r.l. représentant 50% du capital social sont détenues par COMITALIA COMPAGNIA FIDUCIARIA S.P.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2010001141/24.

(090194299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Exuma Ventures S.A. Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 98.844.

—
*Extrait des résolutions prises par
l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 décembre 2009*

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Jacques RECKINGER, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Luc RODESCH, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Robert RECKINGER, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010001138/21.

(090194236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.
